



Millau Grands Causses
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DÉCHETS

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS EXERCICE 2022



Présenté par la Présidente de la Communauté de communes de Millau Grands Causses

Approuvé par le Conseil communautaire du 5 juillet 2023

Sommaire

Introduction	3
1. La collecte des déchets ménagers.....	4
1.1 L'organisation du service collecte au 31/12/2022	4
1.2 La collecte du verre	6
1.3 Les déchèteries intercommunales	8
1.3.1 Descriptif des trois sites	8
1.3.2 Les horaires d'ouverture au public.....	8
1.3.3 Le contrôle d'accès / l'accueil des usagers	8
1.3.4 Le marché d'enlèvement des matériaux	9
1.3.5 Les filières de responsabilité élargie du producteur (REP) et autres filières volontaires.....	9
1.3.6 Tonnages collectés en 2022	14
1.3.7 Bilan et perspectives d'évolution	17
1.4 Campagnes de promotion du compostage domestique	18
2. Le traitement des déchets ménagers	22
2.1 Aspect quantitatif et financier	22
2.1.1 Les ordures ménagères résiduelles (OMr).....	22
2.1.2 La collecte sélective (CS).....	23
2.1.3 Production globale d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)	28
2.1.4 Synthèse de la production totale de déchets : données 2022 et évolution/2021	29
3. Communication	31
4. Réduction des déchets à la source : Objectifs nationaux et déclinaisons locales.....	36
5. Les anciens centres d'enfouissement réhabilités	38
6. Le financement du service.....	39
6.1 Taux de TEOM applicable en 2022	39
6.2 Redevance spéciale.....	39
6.3 Coût du service	40
7. Bilan et perspectives	41
7.1 La collecte des déchets ménagers	41
7.2 Le traitement des déchets ménagers	41
7.3 La sensibilisation au tri et à la réduction des déchets	42
7.4 Les anciens centres d'enfouissement.....	42
7.5 Le financement du service en 2022	43
8. Annexes financières - Compte administratif 2022 du service	44

Introduction

La Communauté de communes de Millau Grands Causses est compétente pour « la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés » issus de ses 15 communes adhérentes.

Alors que les opérations de collecte des ordures ménagères et déchets recyclables sont effectuées en régie, celles concernant le traitement ont été déléguées au SYDOM Aveyron.

Conformément au code général des collectivités territoriales, le présent document a pour objet de présenter le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

1. La collecte des déchets ménagers

1.1 L'organisation du service collecte au 31/12/2022

Filière	Emploi
Technique	<u>Collecte des ordures ménagères :</u> <ul style="list-style-type: none">- 1 technicien principal de 1^{ère} classe- 1 agent de maîtrise principal- 4 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe- 7 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe- 3 adjoints technique <u>Déchèteries :</u> <ul style="list-style-type: none">• Millau et Aguessac :<ul style="list-style-type: none">- 1 technicien principal de 1^{ère} classe- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe- 1 adjoint technique• St Georges de Luzençon<ul style="list-style-type: none">- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe mis à disposition par la commune de St Georges de Luzençon
Administrative	<ul style="list-style-type: none">- 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

• La formation du personnel

- ✓ 1 agent a bénéficié d'une formation « l'initiation et les principes de base en électricité »
- ✓ 11 agents ont suivi une session écoconduite poids lourds d'une demi-journée, 1 agent sur l'écoconduite véhicules légers d'une demi-heure.
- ✓ 1 agent a participé à la formation management stratégique d'une durée de 18 heures,
- ✓ 1 agent a participé à un webinaire sur l'éco-exemplarité : comment réduire et gérer les déchets des services ?
- ✓ 2 agents ont suivi une mise en pratique d'Office 365 de trois heures.
- ✓ 1 agent a participé à une formation de remise à niveau d'Excel de trois jours.
- ✓ 2 agents ont suivi une formation Horoquartz module planification.
- ✓ 1 agent a participé à une session de formation dédié aux déchets : enjeux, filières, valorisations, préventions d'une durée de 18 heures.
- ✓ 4 agents ont suivi une formation d'intégration d'une durée de trente heures dans le cadre de leur titularisation.

• Le matériel roulant

Type de véhicule	Immatriculation	Date d'immatriculation
Benne à Ordures Ménagères PL		
Mercedes benz Axor	7621 PH 12	15/06/2006
Renault 24 CPB1 Benne	9582 PR 12	27/02/2009
Renault Midlum Benne	AX 660 LT	27/07/2010
Renault D19 Wide	DY 313 DH	15/12/2015
Renault	DP 305 MX	04/03/2015
Ivéco	FX-760-FS	01/03/2021
Camion Grue PL		
Renault Premium	BK 213 WE	24/03/2011
Man TGS	CJ 971 XL	20/08/2012
Renault	EM 371 NZ	18/05/2017
Renault	FR-359-VX	31/07/2020
Polybenne VL		
Nissan Cabstar	EB 448 ZT	19/10/2005
Isuzu	1863 PH 12	11/04/2006
Mitsubishi Canter3C13N	BK 821 XD	24/03/2011
Renault Maxiti Kartcher	DP-399-XJ	18/03/2015
Renault Maxiti	EE 923 TL	25/08/2016
Véhicule de service VL		
Citroën Berlingo	503 NY 12	26/06/2008
Peugeot Partner Electrique	EZ 534 ZC	28/08/2018

• Le Centre Technique de Collecte (CTC)

Situé sur le Parc d'Activités de Millau-Viaduc, le Centre Technique de collecte comprend :

- ✓ un garage pour l'ensemble des véhicules du service (BOM, camion-grue, VL),
- ✓ des locaux techniques de stockage pour le service déchets et d'autres services de la Communauté,
- ✓ des locaux pour le personnel,
- ✓ un bureau,
- ✓ une aire de réparation,
- ✓ une aire de lavage,
- ✓ une aire de viabilité hivernale.

Afin d'agrandir les vestiaires, un réaménagement de l'espace a été réalisé au printemps 2022. Un bureau a été supprimé.

Ce bâtiment est équipé de panneaux solaires, d'une puissance de 99 kwe-crête, qui ont produit 121.02 Mwh en 2022.



• L'organisation des collectes

Les collectes ont lieu de 5 h à 12 h du lundi au vendredi, y compris les jours fériés (à l'exception de Noël et du Jour de l'an), selon les fréquences suivantes :

	Ordures ménagères (OM)	Collecte sélective (CS)
Millau		
Centre-ville (secteur en conteneurs enterrés)	C3-C4	C3-C4
Centre-ville (non desservi par les conteneurs enterrés)	C4	C1
Périphérie	C1	C1
Creissels et St-Georges de Luzeçon	C1 à C2 selon les quartiers	C1 à C2 selon les quartiers
Autres communes	C1	C1

En été, en fonction des besoins, des collectes supplémentaires sont organisées notamment sur la vallée du Tarn pour les campings et dans le centre-ville de Millau.

• Le matériel de pré-collecte

- ✓ Pour les déchets recyclables, des **sacs jaunes translucides** sont distribués aux habitants par la Communauté de communes avec l'appui des communes. En 2022, les habitants desservis par les conteneurs semi-enterrés ont été équipés de **sacs cabas réutilisables** qui sont venus remplacer les sacs jaunes.
- ✓ Pour les ordures ménagères, des **sacs noirs** sont distribués aux habitants dans les mêmes conditions pour l'ensemble des foyers, à l'exception de ceux disposant soit de **bacs individuels**, soit de **bacs privatifs affectés à leur immeuble**. Les quantités distribuées ont été réduites tout en restant suffisantes pour l'utilisateur.

• Les conteneurs enterrés et semi-enterrés

La Communauté de communes a élaboré un **plan pluriannuel d'implantation de conteneurs enterrés et semi-enterrés** en substitution des bacs roulants. Les premiers conteneurs ont été mis en place en 2010. Cette implantation s'est poursuivie sur l'ensemble du territoire de la Communauté au fil des années.

Durant l'année 2022, un nouveau point de collecte a été implanté sur le secteur de Tenens-haut de la Rue du Printemps.

1.2 La collecte du verre

Celle-ci s'effectue par apport volontaire dans les **200 conteneurs à verre** mis à disposition sur le territoire. Depuis le 1^{er} janvier 2019 leur vidage ainsi que le transport vers la verrerie d'Albi sont assurés par la société CARCANO MINERIS (Saint-Juéry – 81).

En 2022, 1 174.04 tonnes de verre ont été collectées, soit l'équivalent de plus de 2.5 millions de bouteilles de 75 cl. Leur recyclage aura permis de produire autant de nouvelles bouteilles.

Le tonnage collecté a connu une **baisse de 3.17 %** par rapport à 2021.

Le ratio constaté sur notre territoire est de **39.8 kg/hab/an**. Il est supérieur de 33% à la moyenne nationale (30 kg/hab/an – référentiel national ADEME 2019 des coûts du service public de gestion des déchets – données 2016) et de 9 % à la moyenne départementale (36.5 kg/hab/an- Rapport d'activités SYDOM 2021).

Une convention passée avec la Ligue contre le Cancer prévoit le reversement de 2 € par tonne collectée jusqu'à 1 000 tonnes, puis 4 € par tonne au-delà, soit un montant de 2 696.16 € pour l'année 2022.

1.3 Les déchèteries intercommunales

1.3.1 Descriptif des trois sites

• Déchèterie de Millau

Située rue Calixtine Bac à Millau, elle dispose de 10 quais destinés à accueillir les déchets ménagers et assimilés. Au total près de 20 catégories de déchets peuvent être triées sur place en vue d'une valorisation.

• Déchèterie de Saint-Georges de Luzençon

Elle est située dans le quartier de la gare, en rive gauche du Cernon. Construit par la commune de Saint-Georges de Luzençon, cet équipement a été transféré à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2006. Elle dispose de 4 quais destinés à accueillir les déchets ménagers et assimilés.

Depuis novembre 2020, de nouvelles catégories de tri sont possibles : benne « Ecomobilier », séparation des flux « papiers » et « cartons » auparavant en mélange, benne « bois » (précédemment mélangé avec le tout-venant).

• Déchèterie d'Aguessac

Celle-ci est opérationnelle depuis 2014 et dispose de six quais.
Depuis novembre 2020, une benne « Ecomobilier » est en place.

Les sites sont équipés d'un système antichute installé en juillet 2015, de façon à répondre aux exigences réglementaires.

1.3.2 Les horaires d'ouverture au public

DECHETERIE	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Millau	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h
Saint-Georges de Luzençon	14h-17h		14h-17h			8h-12h
Aguessac (avant le 07/04/2022)	14h-18h		14h-18h			8h-12h
Aguessac (à compter du 7/04/22)	8h-12h		8h-12h	14h-18h		8h-12h

Les trois déchèteries intercommunales sont fermées les jours fériés.

A compter du 7 avril 2022, les horaires de la déchèterie intercommunale d'Aguessac ont été élargis avec un nouveau créneau le jeudi de 14H à 18H.

1.3.3 Le contrôle d'accès / l'accueil des usagers

L'accès aux déchèteries est réservé aux habitants des communes adhérentes qui se voient délivrer un autocollant à apposer sur le pare-brise du (ou des) véhicule(s), moyennant présentation d'un justificatif de domicile. Une convention de prestation de services pour l'utilisation des déchèteries intercommunales par la population de Saint-Beauzély et une partie de la commune de Verrières a été conclue le 23 octobre 2018 avec la Communauté de communes de la Muse et des Rases du Tarn.

Les déchèteries sont toutes équipées d'un système de vidéosurveillance mis en place en raison des nombreuses intrusions constatées précédemment. Ces aménagements ont permis de diminuer considérablement le vol de batteries, de ferrailles et de matériel électronique.

1.3.4 Le marché d'enlèvement des matériaux

Courant 2019, une consultation a été lancée pour l'évacuation, le transport et le traitement des déchets issus des déchèteries de Millau Grands Causses.

Après analyse des offres, la Commission d'Appels d'Offres du 18/11/19 a attribué le marché à la Société Méditerranéenne de nettoyage – Lots 1-2-3 – 12 100 MILLAU (Siège social : 34 000 MONTPELLIER) avec sous-traitance par Chimirec Massif Central 48000 MENDE pour les Déchets Diffus Spécifiques (DDS). D'une durée de quatre ans, le marché a pris effet au 1^{er} janvier 2020.

Il est à noter une augmentation conséquente des prix de traitement des encombrants (+27.1%) et du bois (+30.7%), grandement liée au manque d'exutoires.

Sur la seule déchèterie de Millau, ces deux flux représentant respectivement 56% et 17% de la facture annuelle, il faut donc s'attendre à une augmentation de 14% de la facture globale, soit + 58 500€ HT/an à tonnage constant.

Concernant le traitement des encombrants, il est prévu une hausse annuelle de 14€/T du coût de l'enfouissement qui s'explique par plusieurs raisons : réduction des capacités autorisées sur les installations, augmentation de la fiscalité des installations, ...

A ce montant s'ajoute la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui est facturée au réel pour toute tonne enfouie (déchets dits encombrants ou tout-venant). Celle-ci est fixée par l'Etat jusqu'en 2025. Sur la base de 1 110 tonnes annuelles, le surcoût est le suivant :

- +1 110 € en 2020
- +14 430 € en 2021
- + 23 310 € en 2022
- + 31 080 € en 2023

Plus que jamais, la réduction de cette fraction « encombrants » est à privilégier : limitation drastique des dépôts issus de professionnels, mise en place de la filière Eco-Mobilier sur les sites d'Aguessac et de Saint-Georges de Luzençon fin 2020, mise en place de nouvelles filières au fur et à mesure de leur déploiement, renforcement du tri demandé aux usagers...

1.3.5 Les filières de responsabilité élargie du producteur (REP) et autres filières volontaires

• Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)

Dès 2007, la Communauté de communes a mis en place la collecte des D3E en contractualisant avec Eco-systèmes. Elle a permis, conformément à la réglementation, de collecter séparément les déchets électroniques et électriques et de leur assurer un traitement conforme.

En juin 2017, ESR naît de la fusion d'Éco-systèmes et Récyclum, son homologue agréé pour la collecte et le traitement des lampes usagées. En octobre 2019, ESR devient Ecosystem.

En 2022, sur l'ensemble des déchèteries, **339 tonnes de D3E ont été collectées** (contre 349 tonnes en 2021, soit -2.9 %), soit environ 46 022 appareils.

La performance de collecte de 2021 est de **11.8 kg/an/hab (données 2021, données 2022 non connues)** :

- ✓ Performance départementale 2021 (collectivités locales) : 18.7 kg/an/hab,
- ✓ Performance nationale de collecte 2020 (collectivités locales) : 6.4 kg/an/hab.

Cette collecte séparative permet d'**économiser les ressources naturelles**, mais aussi **d'extraire et de neutraliser les matières potentiellement dangereuses** : mercure, gaz CFC, piles et batteries, tubes cathodiques, cartouches de toners. **Sur l'année, notre collecte a permis d'éviter l'émission de 281 tonnes de CO2, soit l'équivalent 2 538 trajets Lille-Marseille en voiture.**



Pour en savoir plus : ecosystem.eco

• Tubes et lampes

En 2022, **1.3 tonnes de tubes et lampes** ont été récupérées par Ecosystem sur les trois déchèteries, soit -10% par rapport à 2021. Cela équivaut à 14 700 lampes.

Ecosystem coordonne la collecte, la dépollution et le recyclage des lampes, des équipements électriques sur tout le territoire national, via un réseau de 19 000 points de collecte en magasins et en déchèteries.

Pour en savoir plus : ecosystem.eco

• Déchets diffus spécifiques

Dans le cadre du contrat de reprise conclu avec l'éco-organisme Eco-DDS, **19.6 tonnes de déchets toxiques ont été prises en charge en 2021 (contre 20 tonnes en 2021)**, dont une majorité de pâteux et solides inflammables (peintures, colles...).

Les produits chimiques usagés peuvent représenter un danger pour la santé et pour l'environnement. Ils ne peuvent pas être pris en charge par le ramassage des ordures ménagères et nécessitent une collecte spécifique et séparée. Par conséquent, ils ne doivent être jetés ni dans les poubelles (ordures ménagères, tri sélectif), ni dans les canalisations (WC, évier).

Pour en savoir plus : ecodds.com

• Mobilier

La collecte opérationnelle du mobilier est en place à Millau depuis novembre 2015 via un contrat départemental conclu par le SYDOM Aveyron avec Eco-Mobilier devenu Eco-Maison en 2022.

Depuis le 30 novembre 2020, les déchèteries d'Aguessac et de Saint-Georges-de-Luzençon sont équipées d'une benne Eco-Mobilier.

Pour 2022, 670 tonnes de DEA (déchets d'éléments d'ameublement) ont été ainsi collectées soit -3.3 % par rapport à 2021.

Déchèterie	Tonnage 2022
Millau	576.6
Saint-Georges de Luzençon	26.1
Aguessac	67.1
TOTAL	669.8

En 2021, les soutiens versés sont de 22 088 € et les coûts évités sont de 151 912 € (coûts de transport et traitement des flux encombrants, bois et ferraille). Ces données ne sont pas encore disponibles pour 2022.

Tous les meubles et les produits rembourrés sont concernés par l'éco-participation qui sert à financer leur prise en charge et leur recyclage :

- ✓ Les meubles : meubles de salon, de bureau, de jardin, de cuisine, de salle de bain, tabouret, chaise, fauteuil, canapé, table, armoire, commode, bibliothèque...
- ✓ La literie : matelas, sommier, cadre, pieds de lit...
- ✓ Les couettes, oreillers, traversins, sacs de couchage, surmatelas, édredons, coussins d'assise, de literie et de décoration (éco-participation mise en place au 1er octobre 2018).



Pour en savoir plus : maisondutri.fr et ecomaison.com

• Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI)

Dans le cadre de la convention conclue avec l'éco-organisme DASTRI pour la période 2017-2022, la collecte des déchets de soins piquants et tranchants issus des patients en auto-traitement (DASRI) se poursuit sur la déchèterie de Millau. Sur place, les collecteurs sécurisés des patients sont déposés dans un local fermé. **117 kg ont ainsi été collectés et évacués sur l'année**, conformément à la réglementation. (quantité identique à 2021).

Pour en savoir plus : dastri.fr

• Textiles, linge, chaussures (TLC)

La collecte des textiles (vêtements, linge de maison et chaussures) est assurée par le Relais 48, dans le cadre de la convention signée avec ECO-TLC (devenu Refashion courant 2020).

40 tonnes ont été collectées en déchèterie en 2022 (contre 52 tonnes en 2021 soit - 2.3%), sur un total de 115 tonnes sur l'ensemble des 25 points de collecte du territoire, y compris auprès des magasins et associations, soit un ratio de 4.1 kg/an/habitant (en 2021 : moyenne nationale : 3.6 kg ; moyenne Occitanie : 3.7 kg)). Le tonnage total a baissé de près de 11 tonnes cette année sur le territoire communautaire (soit -8.4%). En 2022, 8 nouvelles bornes ont été implantées sur

la commune de Millau, une borne en mauvais état a été renouvelée, d'autres ont été rafraichies pour une meilleure lisibilité des consignes de tri.

Depuis la mise en service des premières bornes Le Relais en 2009, 1 619 tonnes ont été ainsi détournées (1.8% des Omr en 2022), soit une économie de près de 199 200 € HT sur le traitement.

Rapporter ses TLC usagés pour qu'ils soient réutilisés ou recyclés permet d'éviter le gaspillage et l'utilisation des ressources naturelles : cela fournit de la matière première réutilisable pour la fabrication de nouveaux vêtements ou matériaux isolants et permet ainsi de réduire l'utilisation de ressources naturelles et énergétiques nécessaires pour produire des fibres textiles neuves. En effet, il faut environ 10 000 litres d'eau pour générer 1 kg de coton et 200 000 litres d'eau sont nécessaires à la fabrication d'une tonne d'articles textiles.

Pour en savoir plus : refashion.fr/citoyen.fr

• Piles et accumulateurs

Ce sont 1.9 tonnes de piles qui ont été collectées par Corepile (- 706 kg, soit-27 % par rapport à 2021).

Les métaux récupérés sont réutilisés pour la fabrication d'objets de la vie courante comme des gouttières en zinc, des couverts en acier inoxydable, des bornes anti-stationnement, des articles de quincaillerie, des tôles de voitures, des coques de navires ou encore de nouvelles batteries (nickel) ou des composés pour panneaux photovoltaïques (cadmium). La réutilisation des métaux permet d'éviter l'émission de 650 g équivalent CO2 par kg de piles et batteries recyclées.

En France, le traitement des piles et petites batteries collectées par Corepile permet de récupérer environ 5 000 tonnes de métaux chaque année.

Pour en savoir plus : corepile.fr

• Pneus

La filière de recyclage des pneus usagés est gérée par Aliapur La collecte en déchèterie concerne exclusivement les pneus de voitures et de deux-roues motorisés déposés par les particuliers. **En 2022, ce sont 17.2 tonnes, soit 2 480 pneus qui ont été collectés.** Leur recyclage a permis d'économiser l'équivalent de 426 566 litres d'eau et 29 654 litres de carburant.



Pour en savoir plus : aliapur.fr

• Autres collectes spécifiques

- ✓ Capsules NESPRESSO
- ✓ Radiographies médicales
- ✓ Cartouches d'encre et toner
- ✓ Bouchons en plastique au profit de l'association « Bouchons d'Amour »

• Développement du réemploi à la déchèterie de Millau

○ L'espace réemploi

Dès 2010, à la demande de quatre associations caritatives (Secours populaire, Croix Rouge, Association des Paralysés de France et EVE), une benne a été mise à leur disposition dans l'enceinte de la déchèterie. Elle permet, sur la base du volontariat, d'y déposer des objets pouvant faire l'objet d'un réemploi.

Suite au retrait de l'Association des Paralysés de France, cette convention a été renouvelée en février 2017, avec l'arrivée d'une nouvelle association (l'Entraide Millavoise). A présent, l'association EVE a cessé toute activité.

A la demande des associations partenaires, une bache explicative a été placée sur le caisson de réemploi afin de rappeler précisément quels articles correspondent à leurs besoins. En effet, ils constatent généralement une baisse de qualité dans les dépôts.

CONTRE LES DÉCHETS IL N'Y A PAS DE VACCIN... LE REMÈDE, C'EST VOUS!

RÉDUISONS, RECYCLONS, RÉUTILISONS!

ESPACE RÉEMPLOI

Pour assurer une seconde vie à vos objets, merci de respecter les consignes ci-dessous :
UNIQUEMENT DES ARTICLES EN BON ÉTAT, FONCTIONNELS ET PROPRES

OUI	NON
<ul style="list-style-type: none">• Mobilier d'intérieur et d'extérieur• Luminaires• Articles de décoration• Vaisselle	<ul style="list-style-type: none">• Textiles > À déposer dans les bornes Le Relais• Appareils de sport : vélos elliptiques, vélos d'appartement, tapis de course, bancs de musculation• Articles médicalisés : fauteuils roulants, fauteuils d'aisance/percés, lits médicalisés, déambulateurs.
<ul style="list-style-type: none">• Outils de jardinage et de bricolage• Jeux et jouets• Livres (hors encyclopédies)• Petit électroménager• Matériel de puériculture	

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION !
Contact : www.cc-millaugrandscausses.fr Tél : 05 65 61 40 20

Des associations locales et caritatives pour donner une seconde vie à ces objets en boutique et aider les publics en difficulté.

Logos : Emmaüs, Croix-Rouge Française, Secours Populaire Français, Millau Grands Causses Communauté de Communes Déchets.

○ Le partenariat avec EMMAÛS Millau

En étroite collaboration avec les associations partenaires de l'espace réemploi, Emmaüs assure depuis le 1^{er} février 2015, une permanence à la déchèterie de Millau, durant 20 h par semaine (ou moins selon la disponibilité des agents), principalement en fin de semaine.

Des salariés de l'association Emmaüs, clairement identifiés, interviennent directement auprès des usagers pour récupérer des objets encore utilisables. Ceux-ci sont ensuite transportés sur le site d'Emmaüs pour être revendus après une éventuelle remise en état ou déposés dans la benne au profit des autres associations.

1.3.6 Tonnages collectés en 2022

• Déchets classiques

Le tableau ci-après présente les tonnages collectés en 2022 sur les trois sites, par type de déchets. Il indique, en parallèle, l'évolution par rapport à l'année 2021.

MATERIAUX	2021 (tonnes)	2022 (tonnes)	VARIATION (2022/2021)
PAPIERS	120	113	-6,0%
CARTONS	248	250	0,7%
FERRAILLE	428	380	-11,2%
ENCOMBRANTS	1 386	1 270	-8,4%
GRAVATS	2 471	2 065	-16,4%
DÉCHETS VERTS	1 485	1 387	-6,6%
BOIS	865	786	-9,1%
TOTAL (hors pneus)	7 003	6 251	-10,7%

Pour l'année 2022, 6 251 tonnes de déchets classiques ont été collectées, soit une baisse historique de 10.7% (+ 16.1% en 2018, + 6.1% en 2019, -5.1% en 2020, +7.5% en 2021). **Ce sont 353 tonnes de moins** qui ont été prises en charge par rapport à 2021. Tous les flux sont à la baisse, à l'exception du carton (+0.7%). Les flux qui contribuent le plus à cette baisse sont les gravats (-16.4%), la ferraille (-11.2%) et le bois (-9.1%). On constatait déjà une baisse pour les encombrants en 2021 (-6.8%) L'impact financier du traitement de ce flux étant important, il s'agit d'une tendance à maintenir. Les efforts des gardiens pour limiter les dépôts d'encombrants et inciter le plus possible au tri semblent porter leurs fruits.

La répartition des tonnages est la suivante pour chacun des sites : Millau (84%), Aguessac (12%), Saint-Georges de Luzençon (3%).

Tous déchets confondus **1 909 bennes ont été remplies dans l'année (-9%), soit en moyenne 159 bennes par mois.**

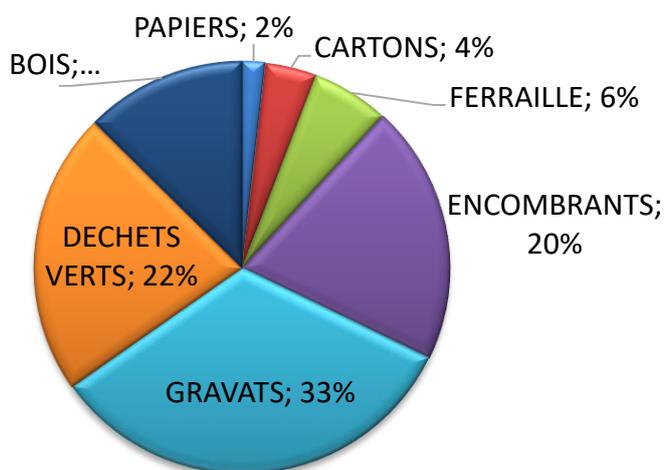
Selon l'enquête nationale ADEME parue en 2021 (chiffres-clefs 2019), le **ratio national collecté en déchèterie** s'établit à 225 kg/an/hab (dont gravats). Celui constaté sur la Communauté lors de la même enquête et selon le même référentiel est de 257 kg (dont gravats). Celui-ci est supérieur de 15.2 % au taux national (17.3% selon l'ancien référentiel 2017). Il est de 223 pour le département de l'Aveyron, 254 en Occitanie et 315 pour les territoires de même typologie. En France, les déchèteries absorbent 31% des déchets des ménages.

Comme généralement constaté, les gravats, déchets verts et encombrants constituent les $\frac{3}{4}$ des apports.

- **Collecte des autres déchets**

DESIGNATION	QUANTITE	Payant/ Gratuit /Recette
Huiles de vidange	21 tonnes	P
Batteries	19.8 tonnes	G+R
Huiles végétales / de friture	3.8 tonnes	G
DDS (déchets spéciaux : peintures, solvants, produits phytosanitaires...)	19.6 tonnes	G
DDS hors filière	8.8	P
D3E	339 tonnes	G + R
Tubes et lampes	1.3 tonne	G
Piles	1.9 tonnes	G
Déchets d'activités de soins à risque infectieux (réservé aux particuliers) DASRI	117 kg	G
Mobilier	670 tonnes	G + R
Pneus (filière Aliapur)	17.2 tonnes	G
Pneus hors filière	NC	P

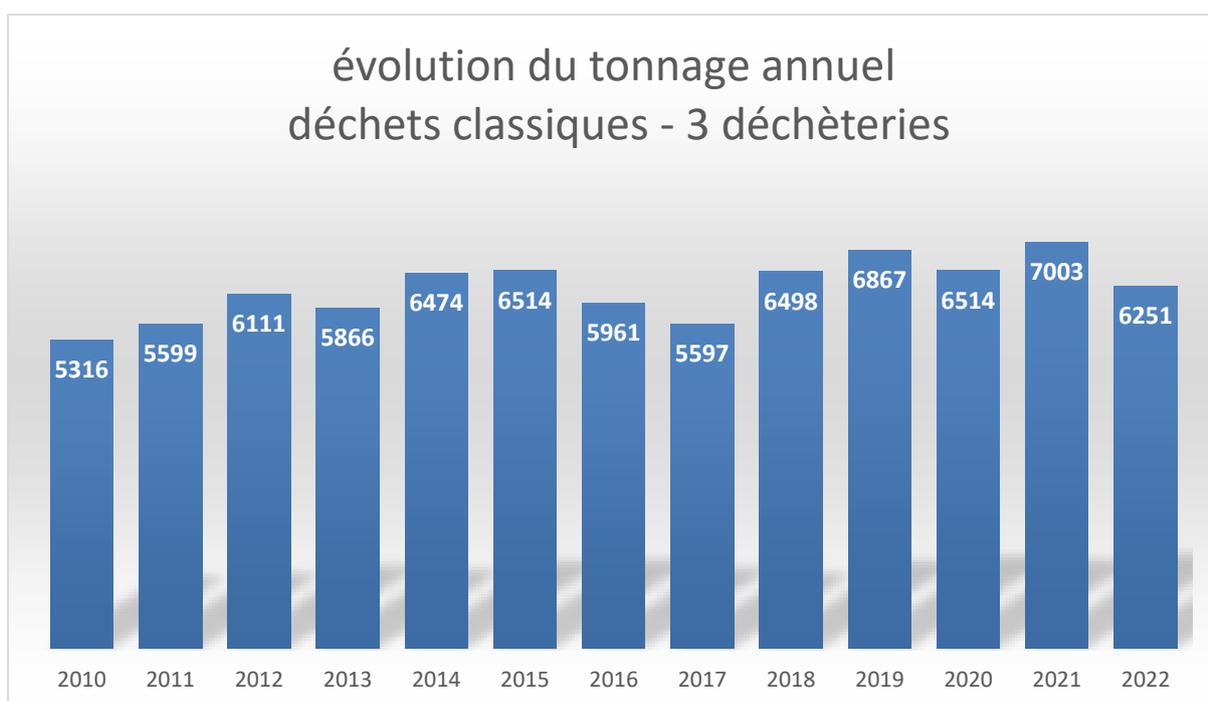
**Répartition des apports par matériaux
dans les trois déchèteries intercommunales 2022**



- **Devenir des déchets collectés en déchèterie (bennes classiques)**

Type de déchets	Destination
Carton	ECOTRI (Millau) : conditionnement puis envoi en papeterie
Papier	ECOTRI (Millau) : conditionnement puis envoi en papeterie
Gravats	Carrière SEVIGNE (Aguessac)
Ferraille	Plate-forme SMN puis envoi chez un ferrailleur (Ets Miquel-Lédergues 12)
Bois	Plate-forme SMN puis broyage-valorisation (Ets Braley – Bozouls 12)
Encombrants/Toit venant	Centre de conditionnement SMN puis enfouissement (DRIMM – Montech 82)
Déchets verts	Plateforme de compostage des déchets verts ECOTRI (Millau) : production de compost

- **Évolution du tonnage collecté 2010-2022**



Un record de tonnage annuel avait été atteint en 2019, avec une progression de 6% par rapport à 2018. En 2020, la crise sanitaire fait chuter le tonnage pris en charge vers les niveaux constatés en 2014-2015. En 2021, le cap des 7 000 tonnes est franchi. **Une baisse historique de près de 11% est à noter cette année, signe probable de la conséquence de l'inflation et de la hausse du prix des matériaux.**

Entre 2012 et 2022, le tonnage pris en charge dans les déchèteries communautaires a augmenté de 2.3%, soit + 140 tonnes. Malgré la mise en service de la déchèterie intercommunale d'Aguessac en avril 2014, la fréquentation du site millavois reste très importante, en particulier pendant la première heure d'ouverture quotidienne.

Au niveau national, les quantités collectées sur la période 2007-2019 n'ont cessé d'augmenter, passant d'un peu moins de 11 millions de tonnes à 14.8 millions de tonnes, soit +35%.

1.3.7 Bilan et perspectives d'évolution

En termes d'**organisation**, les conséquences de la crise sanitaire de 2020 se sont avérées très positives et sont pour la plupart pérennisées, en particulier à Millau : élargissement des horaires en semaine et suppression de l'ouverture du dimanche matin, modification du sens de circulation, réorganisation du site...

On constate des comportements agressifs, de personnes refusant de trier, des dépôts non conformes et une présence trop nombreuse de professionnels profitant de ce service réservé et financé par les particuliers.

La pose d'une barrière automatique en 2020 sur le site de Millau a permis un **filtrage plus efficace et un meilleur confort de travail pour les gardiens**, en particulier lorsqu'un seul est présent sur le site. A compter d'avril 2022, **les horaires de la déchèterie d'Aguessac ont été élargis d'une demi-journée supplémentaire par semaine (jeudi après-midi).**

Par ailleurs, les nombreuses **périodes de canicule** estivale ont été difficiles à supporter pour le personnel. Une possible modification des horaires d'ouverture en cas de plan canicule est à l'étude pour l'été 2023.

De plus, **l'étude départementale de la compétence déchèteries a été engagée par le SYDOM Aveyron dès le premier trimestre 2022.** En effet le Rapport de la Cour Régionale des Comptes demande au SYDOM d'exercer la totalité de la compétence traitement conformément au Code Général des Collectivités et de clarifier les statuts sur le partage des opérations de transport avec ses adhérents. 3 scénarii ont été étudiés par le cabinet d'étude et feront l'objet d'une restitution début 2023 (transfert total des équipements, transfert du transport et du traitement, transfert du traitement seul).

1.4 Campagnes de promotion du compostage domestique

Au cours des trois premières campagnes de promotion du compostage domestique, échelonnées de 1999 à 2013, près de 3 000 composteurs classiques ont été remis aux habitants, auxquels il faut ajouter 142 lombricomposteurs (période 2010-2013). A leur issue, le taux d'équipement était alors de 23% des foyers.

Une nouvelle campagne a été lancée sur la période 2014-2022 afin de continuer à encourager la démarche, en particulier auprès des nouveaux arrivants et des personnes s'étant installées en maison individuelle.

• Modalités

Les habitants des communes-membres qui le souhaitent peuvent se procurer, sur réservation, un composteur individuel en bois ou en plastique d'un volume de 400 litres pour la somme de 20 € (soit environ 1/3 du prix de revient). Celui-ci est accompagné d'une notice de montage, d'un fascicule relatif au compostage et d'un bioseau de 10 litres.

Pour les personnes ne disposant pas d'espace vert extérieur, le kit de lombricompostage proposé à 40 € comprend un lombricomposteur (modèle éco-worm de fabrication française), une souche de 500 g de vers et une mini-formation d'une heure pour se familiariser avec cette technique.

• Données chiffrées

L'opération n'est à présent plus finançable, seules les opérations de promotion du compostage collectif pouvant bénéficier d'un financement de l'ADEME.

Année	Composteurs plastique	Composteurs bois	Lombricomposteurs	Total annuel
2014	28	52	20	100
2015	30	70	15	115
2016	20	70	10	100
2017	20	41	15	76
2018	26	75	7	108
2019	29	88	22	139
2020	33	71	8	112
2021	24	94	5	123
2022	34	103	7	144
TOTAL	244	664	109	
	908			
	1 017			

Concernant les composteurs classiques, il est à noter que dans 75% des cas (contre 88% en 2021), il s'agit d'un équipement initial, contre 25% de renouvellement. Cette donnée prouve l'intérêt de maintenir cette opération pour favoriser le développement de la pratique de gestion in-situ des déchets verts et biodéchets.

Une seule session de formation au lombricompostage a pu être organisée cette année (20ème session).

• Modes de communication

Afin d'assurer une large diffusion de l'information, divers supports sont déployés, en particulier auprès des communes-membres, dans les lieux publics et lieux d'accueil de la Communauté, sur les stands ou lors de diverses animations, dans les établissements scolaires et lieux d'animation des quartiers.

Types de supports : Affiches génériques « compostage », affiche spécifique « consignes de compostage », panneau « consignes de compostage » à apposer sur des sites de compostage collectif, panneau « point compostage » pour les cimetières communaux, dépliants d'information « compostage domestique », fascicule « utiliser ses déchets verts et de cuisine au jardin », « réduire ses déchets et bien les jeter » édités par l'ADEME...

Par ailleurs, de nombreuses informations pratiques et une réservation en ligne de composteur sont disponibles sur le site www.cc-millaugrandscausses.fr

Enfin, des stands d'information permettent de sensibiliser au plus près les habitants du territoire, tout au long de l'année.

• Opérations de formation-sensibilisation

L'année 2022 a été marquée par des **actions de formation-professionnalisation** : 7 référents de site formés en janvier 2022, 2 guides composteurs formés en juin 2022, 2 maître-composteur inscrits pour la session de formation d'octobre 2022 à mai 2023. Un réseau de bénévoles, référents et guides composteurs est en cours de structuration.

De nombreux stands ou animations ont été proposés en collaboration avec les bénévoles du compost (à présent réunis au sein de l'association Causses Compost) :

- 2 « RDV Compost » - février 2022 (Millau)
- Opération « Tous au Compost » - avril 2022 (Millau)
- 7 ateliers avec des classes dans les jardins de la Grave - avril 2022 (Millau)
- Opération de sensibilisation pour l'association « Le Barbouille » (Millau)
- Opération annuelle « Ouvrez votre jardin au naturel - juin 2022 (Millau)
- Opération « café compost » avec exposition itinérante du CPIE- juin 2022 (Millau)
- Journée de rencontre autour de acteurs du changement/ CPIE du Rouergue - 21 mai 2022 (Mostuéjols)
- RDV Compost au jardin partagé de Mostuéjols – mai 2022 (Mostuéjols)
- Commune du Paulhe : Inauguration d'un point compostage public : un stand d'information avec remise des bioseaux a été proposé à la population le 30/09.



De véritables entomologistes amateurs travaillent le jardin.

Sensibiliser au compost pour réduire ses déchets

ENVIRONNEMENT

Au jardin partagé de la Grave, à Millau, une poignée d'habitants s'agglèment autour de bacs remplis de compost, afin d'y déposer des déchets organiques, ces petites billes se nourrissant de déchets organiques. L'objectif est de sensibiliser, hier, en cette édition nationale de "Tous au compost". Jusqu'au 10 avril, plusieurs ateliers pédagogiques autour du compost seront organisés à Millau. « Le compost permet de réfléchir sur notre manière de consommer, de s'inscrire au rythme et de mieux produire », détaille Marina Maistro, bénévole du jardin partagé. Elle présente en moyenne 30 % de nos déchets, les déchets





Le premier apéro avait lieu rue Saint-Martin.

Des apéros compost pour sensibiliser au tri des biodéchets

ÉCOLOGIE

Une dizaine de personnes s'est réunie mardi soir, devant les composteurs collectifs de la rue Saint-Martin, pour échanger, autour d'un verre, sur les biodéchets. L'initiative, portée par les bénévoles du compost à Millau et par la communauté de communes Millau grande-causse, est renouvelée ce soir, à 18 h, quai Sully-Challès et demain, à 16 h 30, en haut du parc de la Victoire. « A court terme, il n'y a pas d'autres solutions que les composteurs collectifs. Tous les biodéchets qui sont versés dans la poubelle noire sont envoyés dans le Turin pour être enfouis », déplore Françoise, l'une des bénévoles du compost. Si ces

derniers savent l'idée de la com'com et de la mairie, à travers ces composteurs collectifs et leur écoute, les constatent que « ces bacs à compost sont trop petits. Nous devons sentir les résidus dans les mois suivants, alors que pour faire un bon compost il faudrait le laisser 4 à 5 mois. » Corinne Fy, responsable des déchets à la com'com, souligne « insérer des choses » et ajoute que d'ici 2025 « tout le département sera en collecte bi flux, c'est-à-dire que les gens auront un sac noir pour les déchets et un sac orange pour les biodéchets, qui seront tous à mettre dans la même poubelle ». Le tout partira en méthanisation à Villefr.



• Incidences sur la production de déchets

L'objectif initial de ces opérations successives est de **réduire la production des ordures ménagères résiduelles (OMr)**, ainsi que les **dépôts de déchets verts en déchèterie**.

Le ratio d'OMr est de **215 kg/an/habitant**, contre 225 en 2020 et 2021. En dix ans, le tonnage d'OMr a diminué de 481 tonnes (-7%) et le ratio de 20 kg/an/hab (-8.5%).

Concernant les apports de déchets verts en déchèteries, avec 1 387 tonnes en 2022 (-6.6% par rapport à 2021), on enregistre la 2^{ème} année de baisse consécutive. Avec 1 400 tonnes en 2012, un pic autour de 1 500 tonnes a été atteint en 2014-15-16 puis le maximum en 2018 (1 612 tonnes). Entre 2012 et 2022, les tonnages sont quasiment identiques (-13 tonnes, soit -1%)

Outre la promotion du compostage, la priorité est de favoriser la gestion in-situ des déchets verts afin d'éviter des trajets inutiles vers les déchèteries et une saturation des sites. Ainsi la promotion du broyage, du paillage et du mulching sont à développer à l'avenir.

• Perspectives

La campagne de **compostage individuel** se poursuit sans discontinuité et des projets de **compostage collectif** sont relayés par certaines communes ou structures. Plus que jamais, la nécessité de suivi des sites par des référents apparait. Plusieurs bénévoles se mobilisent, notamment sur les communes de Millau et Mostuéjols. Certains se sont réunis au sein de l'association Causes Compost. La Communauté a pris en charge certaines **formations** (référent de site, guide et maître composteur). L'objectif de création d'un réseau local de référents est grandissant et l'engouement de la population pour cette pratique ne se dément pas. La question de l'apport de matière structurante devra être approfondie.

Un dossier a été déposé en septembre 2022 dans le cadre de **l'Appel à Projet ADEME-Région Occitanie en vue de la généralisation du tri à la source des biodéchets et de la prévention des déchets verts**. La collectivité étant lauréate, elle va pouvoir déployer son plan d'actions sur les 3 prochaines années.

La question du **broyage individuel ou mutualisé** a été évoquée en commission déchets en septembre 2022 pour répondre à la demande de certaines communes et des habitants éloignés des déchèteries. Elle reste à l'étude.

2. Le traitement des déchets ménagers

Depuis le **16 mai 2010**, les ordures ménagères résiduelles sont dirigées vers le **bioréacteur de Labessière-Candeil (81)** près de Graulhet, géré par TRIFYL (Syndicat Départemental des ordures ménagères du Tarn).

2.1 Aspect quantitatif et financier

En 2022, la Communauté a collecté **6 351.76 tonnes d'ordures ménagères et 2 021.20 tonnes d'emballages ménagers à recycler.**

- ✓ Le prix de **traitement des ordures ménagères** (transfert, transport, élimination et TGAP inclus) est de **167.20 € TTC la tonne. Le montant annuel est de 1 062 014.2 € TTC.**
- ✓ Le prix de **traitement des emballages** (transfert, transport, prestation de tri) est de **41.15 € TTC la tonne. Le montant annuel est de 83 172.38 € TTC.**

La poursuite de la sensibilisation et l'information des usagers restent d'actualité afin de diminuer les coûts engendrés par les refus : diffusion du mémo tri, sites internet, présence sur stands, mobilisation des publics-relais, etc...

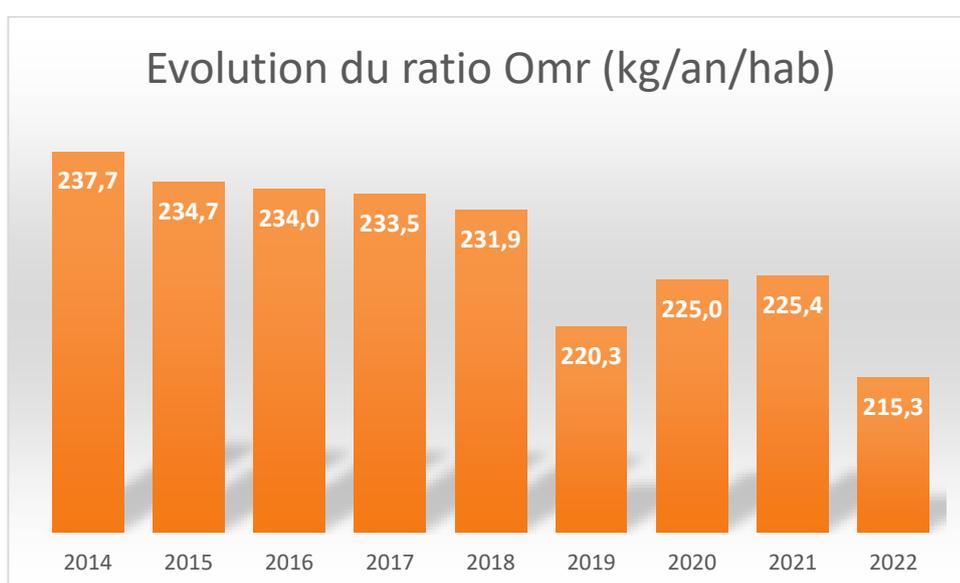
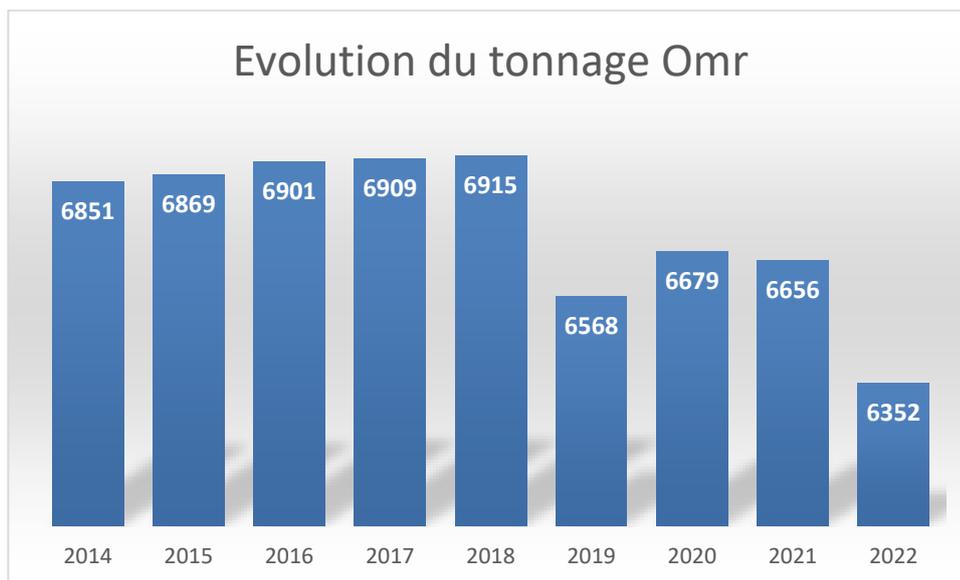
2.1.1 Les ordures ménagères résiduelles (OMr)

Tonnage 2022	Variation n/n-1	Ratio MGC	Variation n/n-1
6 351.8 tonnes	- 4.6 % (- 304.5 tonnes)	215 kg/an/habitant	- 4.4 %

Éléments de comparaison des ratios :

- ✓ Moyenne nationale : 254 kg/an/hab (source SINOE ADEME 2020).
- ✓ Moyenne départementale 2021 : 223.5 kg/hab/an (source SYDOM Aveyron)

Au niveau national, les collectes d'ordures ménagères résiduelles ont diminué de 15% entre 2005 et 2017, au profit des collectes séparées d'emballages et papiers des ménages (+11%) ainsi que des apports en déchèterie + 34% (source : Chiffres-clés déchets 2020 – ADEME). Toutefois nous jetons encore 48% de nos déchets dans les poubelles noires dites résiduelles.



2.1.2 La collecte sélective (CS)

Tonnage 2022	Variation n/n-1	Ratio MGC	Variation n/n-1
2 021 tonnes	+ 2 % (+ 40 t)	68.5 kg/an/habitant	+ 2 %

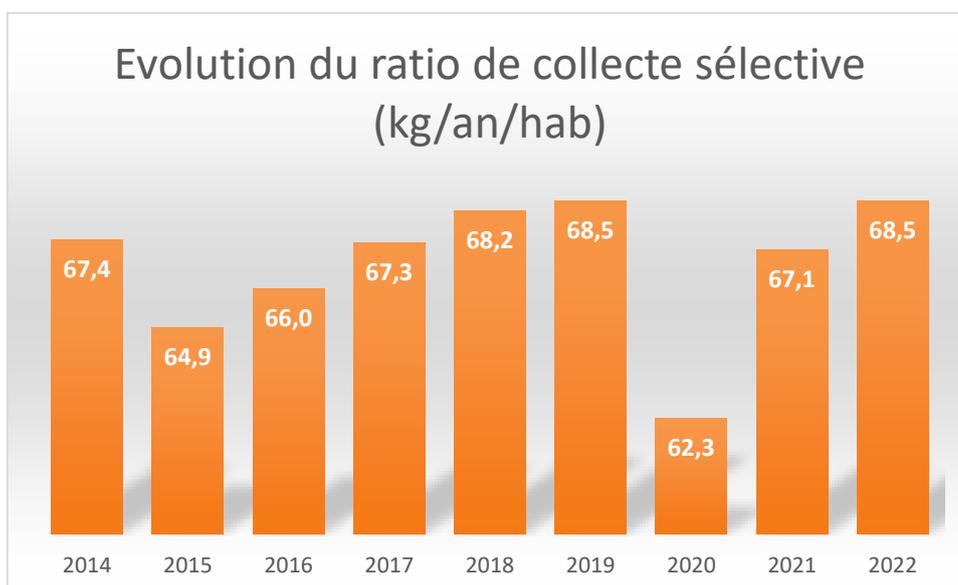
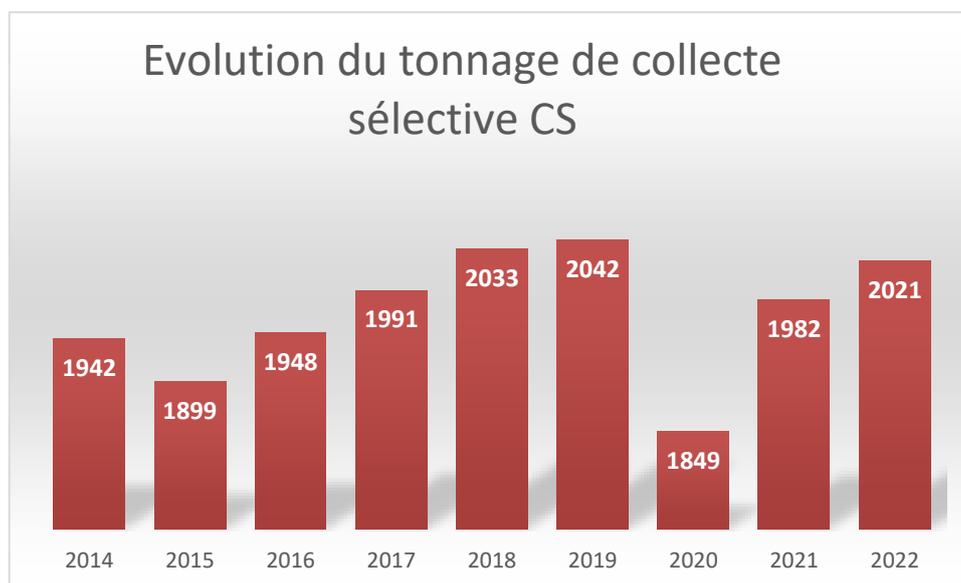
Éléments de comparaison des ratios :

- ✓ Performance de tri nationale des emballages 2021 : **69 kg/an/habitant** (données nationales CITEO) dont 20 kg d'emballages, 15 kg de papiers et 34 kg de verre.
- ✓ Performance de tri Occitanie des emballages 2021 : **71.2 kg/an/habitant** (données nationales CITEO) dont 20.8 kg d'emballages, 16.1 kg de papiers et 34.3 kg de verre.
- ✓ Performance globale Département de l'Aveyron : **66.7 kg/an/habitant** (source SYDOM Aveyron 2021), dont 63.8 kg d'emballages et papiers.

L'année 2020 a vu une très nette baisse du tonnage collecté en raison de la crise sanitaire. En 2021, on a constaté un retour à la normale et un niveau élevé en 2022 avec 2 021 tonnes.

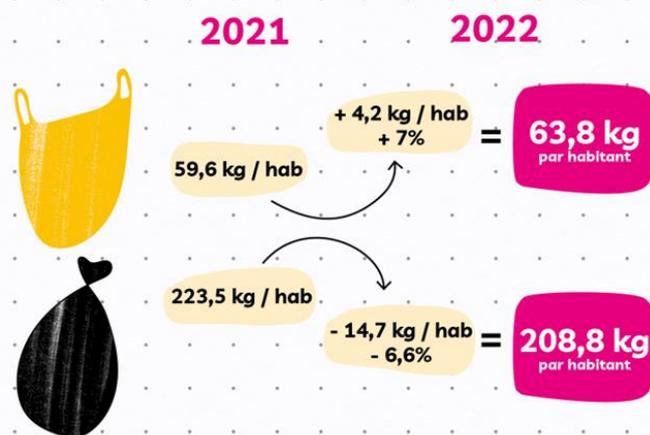
Par ailleurs, depuis le 1^{er} novembre 2021, l'Extension des Consignes de Tri permet de recycler encore plus d'emballages. En Aveyron, alors que la collecte sélective bondit de 7% en 2022, la collecte des Omr perd 6.6%.

Sur Millau Grands Causses, la collecte sélective n'a augmenté que de 2% alors que les Omr ont perdu 4.6%.



Nouvelles consignes de tri : un an après, on fait le point !

Depuis le changement de consignes de tri en novembre 2021, la part d'emballages collectés augmente et celle des sacs noirs diminue. Un basculement possible grâce à tous les Aveyronnais qui s'engagent petit à petit dans ce nouveau geste de tri !



FÉLICITATIONS !



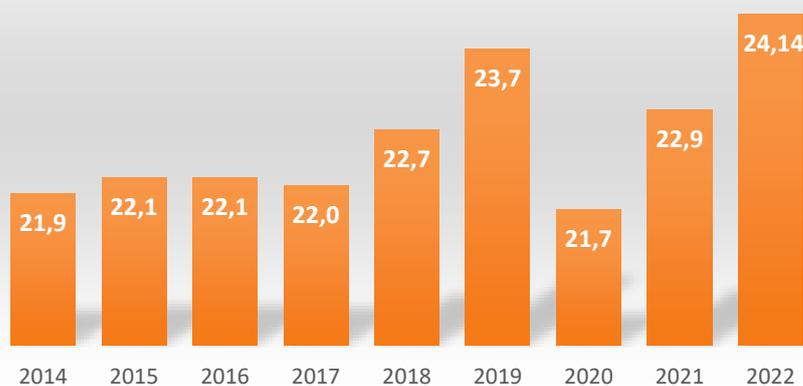
Tendance prévisionnelle des performances pour l'année 2022 sur la base des 9 premiers mois de l'année.

SYDOM
Aveyron

3

En Aveyron, la collecte sélective des emballages ménagers représente en moyenne 63.8 kg/an/habitant en 2022. Avec **68.5 kg/an/habitant**, **notre ratio reste supérieur de 7.4 % au ratio départemental.**

évolution de la part de collecte sélective CS/(OM+CS) en %



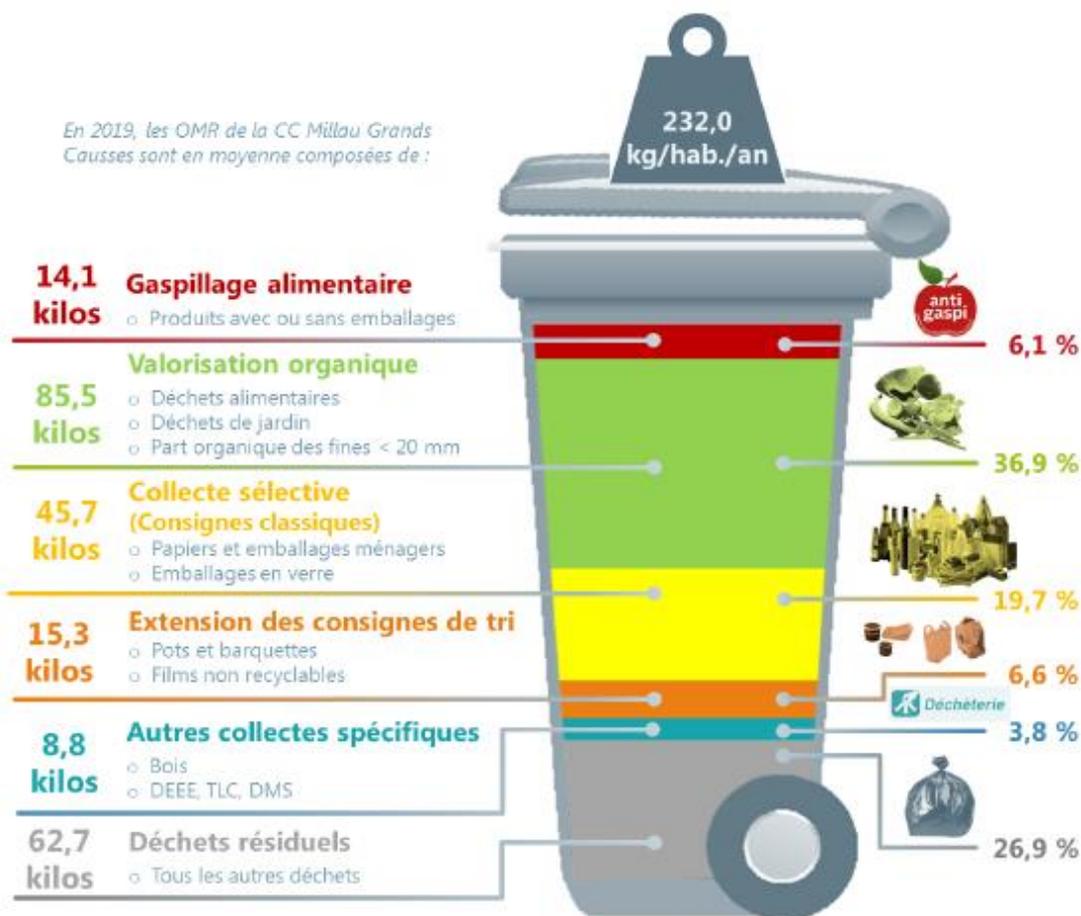
Après un optimum atteint en 2019, la part du tri sélectif dans la production totale a très largement baissé en 2020 en raison de la crise sanitaire (inférieure au niveau de 2014). Cette part approche des 23% en 2021, signe d'un retour à la normale. **En 2022, la barre des 24% est franchie, probablement en raison de l'extension des consignes de tri qui détourne des OMr une part supplémentaire d'emballages.**

• Taux de valorisation

Sur le territoire aveyronnais, chaque aveyronnais a valorisé **93.8 kg d'emballages ménagers** (emballages, papier et verre) en 2022.

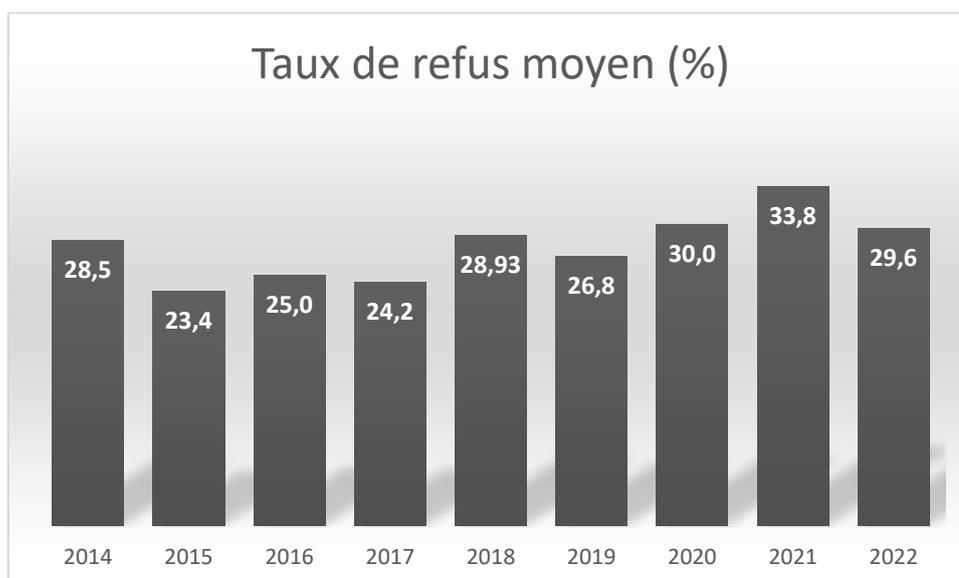
Toutefois, la campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles menée par le SYDOM Aveyron courant 2019 a permis de mieux connaître les gisements évitables ou détournables pour alléger les poubelles noires.

Ainsi, **concernant Millau Grands Causses, il reste 19.7% d'emballages qui devraient être déposés dans le tri sélectif, soit 45.7 kg/an/habitant.** Il s'agit essentiellement d'emballages plastiques, métalliques et en verre. Le passage à **l'extension des consignes de tri** au 1^{er} novembre 2021 permettra **d'extraire potentiellement 15.3 kg supplémentaires** de la poubelle résiduelle (cf illustration ci-dessous).



• Analyse qualitative du tri sélectif

Les caractérisations mensuelles en centre de tri sur 12 échantillons permettent de déterminer un taux de refus moyen de la collectivité, présenté dans le tableau ci-dessous :



Après une année record de mauvaise qualité du tri en 2021 (33.8%), **le taux de refus en 2022 a atteint 29.6%, soit une baisse de 4.2 %**. Ce taux est supérieur de 38 % à la moyenne départementale.

Pour notre collectivité, cela représente **22.7 kg/an/habitant** qui ne devraient pas se trouver dans les sacs jaunes.

La moyenne constatée en 2022 par le SYDOM Aveyron pour l'ensemble de la collecte sélective du département est de 21.4% représentant 13,6 kg/hab/an en légère baisse de 1.1 kg/hab par rapport à 2021.

Ces dernières années voient une nette dégradation de la qualité du tri sélectif de notre collectivité. Celle-ci pourrait être liée à la généralisation de l'implantation des conteneurs enterrés et semi-enterrés qui ont comme inconvénient de déresponsabiliser les usagers et de limiter les possibilités d'identification des « mauvais trieurs ».

- **Nature des refus (depuis le passage à l'extension des consignes de tri au 1/11/21) :**

- ✓ **Les déchets indésirables :**

Ils ne correspondent pas aux consignes de tri en raison de leur matière ou du fait qu'il ne s'agit pas d'emballages. Il s'agit principalement de textiles/chaussures, emballages en verre, cagettes en bois, objets en plastique qui ne sont pas des emballages (pots de fleurs, seaux, jouets, tuyaux ...), petit électroménager (sèche-cheveux, rallonge électrique, téléphone, aspirateur...)

- ✓ **Les erreurs à corriger absolument :**

Ordures ménagères, restes alimentaires, couches-culottes, verre, textiles-chaussures, cagettes bois, **végétaux-déchets verts**, chiffons, petit électroménager (sèche-cheveux, rallonge électrique, téléphone, aspirateur...), tuyaux, litière, pneus...

Ces déchets ont un fort impact sur le taux de refus en centre de tri, donc des conséquences financières importantes.

De plus, les points-propreté sont régulièrement pris pour des mini-déchèteries, ce qui n'est pas du tout leur vocation. Ces dépôts d'encombrants nuisent à l'image des collectivités, ont un impact financier important et sont passibles d'amende.

• Le recyclage des matériaux

Le tableau ci-dessous présente les économies de matières premières et l'équivalent en produits recyclés, à partir du tonnage trié et valorisé issu de notre territoire.

• Le recyclage des matériaux

Le tableau ci-dessous présente les économies de matières premières et l'équivalent en produits recyclés, à partir du tonnage trié et valorisé issu de notre territoire.

Matériaux	Tonnage	Économies	Equivalent en produits recyclés
Acier (3.7%)	73	140 t de minerai fer + 46 t de coke	950 lave-vaisselle
Aluminium (2.8%)	55	136 t de bauxite	32 203 cadres de trottinette
Bouteilles et flacons en plastique (8.3%)	164	94 t de pétrole brut	33 280 couettes synthétiques
Briques alimentaires (2.2%)	43	86 t de bois	330 756 rouleaux de papier toilette
Papier / carton (47%)	931	1 309 t de bois	3.4 millions de boîtes à chaussures
Sacs et films en plastique (2.8%)	55	34 t de pétrole brut	3.7 millions de films entourant les packs d'eau minérale

Au final, les économies générées sont les suivantes :

- 2 800 tonnes de matières premières
- 47 400 m³ d'eau (soit la consommation moyenne de 862 habitants)
- 14 000 MWH d'énergie (soit la consommation moyenne de 1 373 habitants)
- 1 547 tonnes équivalant CO₂

2.1.3 Production globale d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)

Il s'agit du cumul des tonnages d'ordures ménagères résiduelles (OMr), des collectes sélectives d'emballages et de verre ainsi que de la collecte des cartons pris en charge par le service public d'élimination des déchets.

Tonnage 2022	Variation n/n-1	Ratio 2022	Variation n/n-1
9 714 tonnes	-2.9 %	329 kg/an/habitant	-2.9%

Éléments de comparaison des ratios (enquête nationale ADEME 2019) :

- ✓ Ratio départemental : 316 kg/hab/an
- ✓ Ratio régional Occitanie : 355 kg/hab/an.

Sur notre territoire, parmi les OMA, les OMr (-4.6%) et le verre sont à la baisse (-3.2%) tandis que les cartons des professionnels (+9.1%) et la collecte sélective des emballages (+2%) sont à la hausse.

2.1.4 Synthèse de la production totale de déchets : données 2022 et évolution/2021

Le tableau ci-dessous présente une synthèse de l'ensemble des flux pris en charge par la collectivité ainsi que des modes de traitement.

Ainsi, le stockage en bioréacteur a baissé de 5.6%, celui des inertes a baissé de 16.4%. La valorisation matière baisse de 1.2% et concerne 32% des tonnages. La valorisation organique baisse de 6.6%. **Le taux de valorisation (hors inertes) est de 45.5%, soit +2% par rapport à 2021 (+3% l'an passé).**

Au niveau national, seulement 30% des déchets ménagers et assimilés sont orientés vers le recyclage. Pour atteindre un recyclage maximal, il est fondamental d'améliorer les collectes séparées. La tendance observée depuis 10 ans se maintient toutefois : progrès des valorisations matière et organique, au détriment du stockage. (source : ADEME – déchets chiffres clefs 2020). Cette analyse ne prend pas en compte la période COVID.

Production totale 2022

17 172 tonnes (-5.8%)

Ordures ménagères et assimilés (OMa)

9 714 (-2.9%)

Déchèteries (DIC), bennes itinérantes encombrants, PAV textiles

7 458 (-9.4%)



MODES DE TRAITEMENT tonnage, évolution (2022/2021) et part relative (%)



Taux de valorisation 2022 (et évolution/2021)

- Hors inertes : 45.5 % (+2%)
- Y compris inertes : 40 % (+4%)

3. Communication

- **Mise en service des conteneurs enterrés et semi-enterrés**

Un Point propreté quartier Ténens (13/05-Millau)

- **Visites du Centre de Valorisation des déchets de Millau-Viaduc (ECOTRI)**

Les visites ont été interrompues dès le premier confinement et n'ont pas repris en raison du début des travaux de modernisation. Celles-ci devraient reprendre en début d'été 2023.

- **Communiqués de presse et relations-presse :**

- Rédaction et diffusion de communiqués sur les thèmes suivants : Collecte des sapins en centre-ville de Millau, fermeture des déchèteries les jours fériés, modification des horaires de la déchèterie d'Aguessac, rappel des consignes de tri des emballages ménagers à recycler...
- Contribution à la rédaction des brèves « déchets » du bulletin MGC.

- **Communication vers les usagers et les publics-relais :**

- Gestion des demandes de renseignements et des réclamations,
- Communication en direction des communes-membres (rédaction et diffusion de brèves pour les bulletins municipaux en juin et novembre de chaque année),
- Communication en direction des professionnels et institutionnels.
- Stratégie de communication déchets : élaboration du plan de communication 2022, en lien avec le service communication.

- **Extension des consignes de tri depuis le 1/1/21 (SYDOM Aveyron) :**

- Relais de l'information auprès des habitants, communes-membres, partenaires...
- Communication lors des distributions annuelles de sacs poubelles.



- **Partenariat « Eco-événements»**

Afin de favoriser une bonne gestion des déchets et la mise en place du tri sélectif lors des événementiels, la Communauté de communes accompagne les organisateurs, remet des supports de communication et des outils de tri (sacs poubelles et supports de sacs).

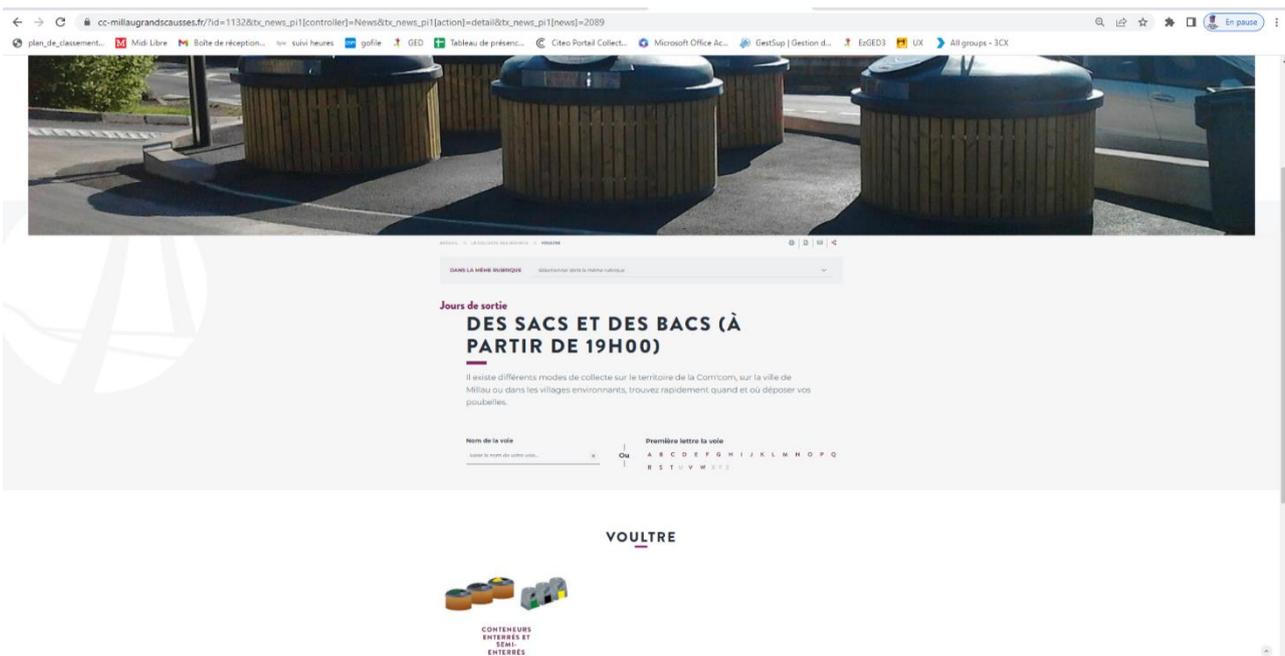
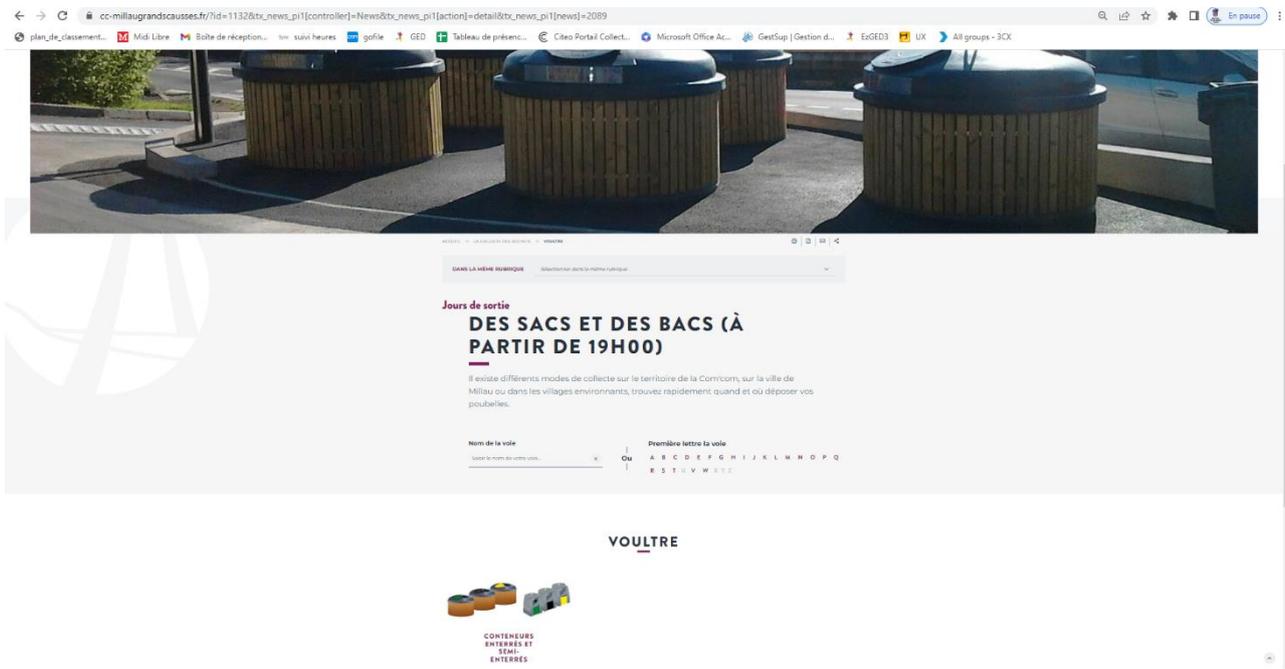
- **Distribution annuelle des sacs poubelles dans les communes**

- Fin de la diffusion de tracts dans les boîtes à lettres au profit de l'envoi de 3 000 SMS annonçant les dates et horaires à Millau (à partir de la base de données mise à jour chaque année), affichage dans toutes les communes au niveau des conteneurs enterrés ou semi-enterrés, communication média, affichage lieux publics.
- Présence d'agents de la collectivité dans 12 communes lors des distributions pour la saisie informatique et la communication.
- Distribution de sacs cabas réutilisables dans les communes et secteurs desservis par les conteneurs semi-enterrés, en remplacement des sacs jaunes translucides à usage unique.



- **Site Internet de la Communauté de communes**

Mise à jour des pages consacrées aux déchets (tri sélectif, collecte des déchets, déchèteries, bonnes idées, situation COVID...), rédaction des brèves à insérer dans les actualités (inaugurations, points presse, partenariats, résultats de certaines filières...). Intégration d'un module de recherche par rue pour la commune de Millau.



ET A MILLAU

- En fonction de son lieu d'habitation les sacs poubelles sont déposés :
- dans les conteneurs (enterrés ou semi-enterrés) de votre quartier (7/7)
 - sur le trottoir devant chez vous, les jours de sortie des sacs prévus à partir de 19h,
 - dans votre bac individuel, les jours de sortie des bacs prévus à partir de 19h,
 - dans les bacs collectifs affectés à votre immeuble ou quartier.

Les collectes sont maintenues les jours fériés (sauf le 25 décembre et 1er janvier).



JOURS DE SORTIE DES SACS ET BACS DE VOTRE RUE (APRÈS 19H)

- **Stands d'information, communication terrain et présence sur événementiels (tri sélectif, compostage domestique, prévention des déchets)**

- Stand d'information : Festival musical « Les Givrées » (25/01, Maison du Peuple, Millau), personnel du service éducation de la Ville de Millau (13/04-15 personnes), Défi Familles à biodiversité positive du PNR (5/02, Parc de la Victoire, Millau), World Clean Up Day (16/09, Millau), journée d'intégration des étudiants (20/09- Millau), journée « Nature et alimentation durable » du CPIE du Rouergue (21/05, Mostuéjols) journée Sport Santé-Ville de Millau (14/02 – 30 personnes, en commun avec le SYDOM Aveyron)
- Intervention lors d'une séance du Conseil Municipal des Jeunes (Aguessac, 9/03)
- Marché de Millau : présence du TRITOUR (15/06)

- **Edition et diffusion de supports de communication :**

- Réédition de dépliants à la demande.
- Mise à niveau de l'affichage sur les contenants de précollecte.
- Diffusion de multiples supports dans les lieux publics, les communes-membres, les établissements scolaires ou touristiques...
- Affichage culs de bus Millau-Creissels
- Affichage municipal 2m² (Millau)



- **Déploiement du tri en entreprise :**

- Hauteur et sécurité (10/03), Centre Technique Municipal Millau (29/03 et 17/05), Centre Leclerc (6/04) Formation AFPA (10/02 – Millau)

- **Sensibilisation des établissements scolaires et périscolaires :**

- Projet pédagogique pluriannuel « Mini-déchets-Maxi-tri » à destination des élèves de CE2 (animations confiées au CPIE du Rouergue) : 8 demi-journées d'intervention en classe durant l'année scolaire 2021-2022 soit 143 élèves concernés dans les écoles de Millau, Rivière-sur-Tarn et St-Georges-de-Luzençon. Le module est proposé par courrier via l'IEN (Inspection de l'éducation nationale) à tous les directeurs d'établissements à chaque début d'année scolaire.
- Formation des éco-délégués de l'ensemble scolaire Jeanne d'Arc (SYDOM Aveyron, 8/02, Millau), présence du TRITOUR les 21 et 24/04.
- Participation aux comités de pilotage dans le cadre du projet d'Education au Développement Durable du Lycée Jean VIGO.

4. Réduction des déchets à la source : Objectifs nationaux et déclinaisons locales

- **Les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).**

Dans la continuité du Programme Local de Prévention des déchets 2011-2016, une série d'actions de réduction des déchets à la source se poursuit dans les domaines suivants : résidus de cuisine et de jardin, éco-tourisme et éco-festivités, consommation et comportement éco-responsables, éco-exemplarité des structures.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTEPCV) a renforcé la **priorité donnée à la prévention de la production de déchets** dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». Le programme national de prévention des déchets (PNPD) 2014-2020 définit les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et les actions de production et de consommation durables à mettre en œuvre pour y parvenir. Il fixe des objectifs quantifiés visant à découpler la production de déchets de la croissance économique :

- Réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant en 2019 (par rapport à 2010)
- Réduction de la production de déchets d'activités économiques (DAE), notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), en 2019 (par rapport à 2010).

L'élaboration de Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'Environnement.

Un PLPDMA consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Les PLPDMA permettent ainsi de :

- Territorialiser et préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets ;
- Définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

De plus, ils doivent répondre à l'exigence de compatibilité avec les dispositions des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) s'appliquant aux territoires.

Enfin, il est nécessaire d'avoir adopté un PLPDMA (ou d'avoir un PLPDMA en cours d'élaboration) pour prétendre au financement d'études ou de projets (compostage collectif, tarification incitative, modernisation des déchèteries,...).

Dans le cadre du Contrat d'objectifs Territorial (COT) conclu par la Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRGC) à l'échelle de 5 intercommunalités du Sud-Aveyron, l'année 2023 devrait permettre de se mettre en conformité avec ces exigences réglementaires, de structurer et poursuivre les actions déjà engagées à travers l'adoption d'un PLPDMA. A cet effet, une étude mutualisée sera confiée à un cabinet spécialisé.

• **Vers la généralisation du tri à la source des biodéchets.**

Le tri à la source des biodéchets, c'est-à-dire au plus près du lieu de production chez les ménages comme chez les entreprises, est nécessaire pour détourner ce flux de déchets de l'élimination classique, et permettre un retour au sol de qualité par une valorisation agronomique de cette fraction biodégradable.

En France, la généralisation du tri à la source est prévue d'ici 2025 pour tous les producteurs de déchets. En effet, la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTEPCV) a sensiblement renforcé les objectifs relatifs aux biodéchets, en prévoyant « [...] le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés. La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire [...] ». Transposant la directive cadre déchets de 2018, la **loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) avance d'un an l'obligation de tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs, pour une prise d'effet au 31 décembre 2023.** Pour rappel, les producteurs non ménagers de plus de 10 t/an de biodéchets sont déjà soumis à l'obligation de tri à la source de leurs biodéchets. Ce seuil est passé à 5t/an au 1er janvier 2023.

Ces solutions peuvent être, de manière complémentaire, le déploiement de la gestion de proximité des biodéchets, par le développement du compostage domestique (déploiement de composteurs individuels) ou du compostage partagé (déploiement de composteurs de pieds d'immeuble, de quartiers, ou encore en établissement) et le déploiement de la collecte séparée des biodéchets via une collecte supplémentaire à mettre en œuvre.

Le SYDOM Aveyron a lancé courant 2019 une **étude préalable à la mise en place du tri à la source des biodéchets.** Après une phase de recueil des données et d'évaluation de l'existant (gisement, moyens mis en place, projets portés par les collectivités ou les privés...), le bureau d'études a travaillé à la construction de scénarios à adapter selon les territoires. Les collectivités adhérentes ont souhaité approfondir en 2020 le scénario reposant à la fois sur une collecte bi-flux des biodéchets et des OMr en sacs de couleur distincte et sur la promotion du compostage. 14 000 tonnes de biodéchets seront ainsi potentiellement valorisées par voie de méthanisation sur le futur site KERE. Une première expérimentation a eu lieu dès septembre 2022 (communes de Sainte-Radegonde, Sébazac, Concours, Le monastère, Flavin, Pont-de-Salars, Prades-de-Salars et Trémouilles)

Par ailleurs la Région Occitanie et l'ADEME Occitanie ont lancé en janvier 2019 un appel à projets « Généraliser le tri à la source des biodéchets en Occitanie ».

L'objectif visé est double :

- se préparer à l'échéance de la généralisation du tri à la source fixée au 31 décembre 2023,
- et face aux défis posés par l'augmentation régulière de la production de déchets verts, diversifier et renforcer les opérations d'évitement, en amont des solutions de gestion de proximité.

Millau Grands Causses a naturellement candidaté à la session du 9 septembre 2022 sur les volets « déploiement de la gestion collective de proximité des biodéchets » et « opérations globales de prévention de la production des déchets verts ».

Dans ce cadre, un important volet concerne la poursuite du déploiement de composteurs collectifs via la formation et la sensibilisation. En parallèle, afin d'atteindre les objectifs réglementaires et par souci environnemental, la prévention des déchets verts s'est imposée comme complémentaire à la promotion du compostage collectif sous toutes ses formes.

5. Les anciens centres d'enfouissement réhabilités

Les deux **centres d'enfouissement techniques** du Roubelier (commune de Millau) et de Fontaneilles (commune de Rivière-sur-Tarn) sont régulièrement suivis depuis leur réhabilitation, en particulier au niveau des jus de lixiviats, des piézomètres et inclinomètres.

En 2021, la Communauté de communes a finalisé la procédure du Marché Public Global de Performance qu'elle avait lancé en 2020. Elle a ainsi confié, par délibération du 23 juin 2021, à la société OVIVE la construction d'une unité de traitement in situ des lixiviats avec le procédé de traitement biologique associé à une ultrafiltration et finition sur charbon actif. Après réalisation et validation des études d'exécution, les travaux ont démarré le 29 novembre 2021 et ont pris fin en mars 2022 pour un montant qui s'élève à 557 500.00 € HT. La société OVIVE est également en charge de l'exploitation de cette unité de traitement pendant une durée de 5 ans, pouvant être prolongée de 7 ans supplémentaires soit 12 ans maximum.

La société OVIVE a pris également en charge le suivi d'une partie des équipements du site début novembre 2021, notamment la plateforme haute comprenant les bâtiments et le bassin haut ainsi que tout le système de collecte dynamique des lixiviats (poste de refoulement, pompes pneumatiques des puits mixtes, réseaux de transfert des lixiviats en aval des différentes pompes).

La MSI (Mise en Service Industrielle) a débuté le 29 mars 2022 pour une durée prévisionnelle de 4 mois. Durant cette phase, l'installation a tourné en circuit fermé, sans rejets vers le milieu naturels. Le rejet vers le milieu naturel a débuté fin mai 2022, lorsque les résultats visés ont été atteints.

La MSI a dû être arrêtée le 18 juin 2022 du fait du manque de lixiviats et n'a pas repris de l'année. En effet, l'année 2022 a été particulièrement déficitaire en précipitations et, de fait, la production de lixiviats a fortement chuté. La baisse de production de lixiviats a, de plus, été grandement accentuée par les travaux d'amélioration effectués par la Communauté de Communes en 2021 (étanchéité de la descente centrale ainsi que du fossé bas périphérique).

En 2023, lorsqu'une quantité suffisante de lixiviats sera stockée, la phase MSI pourra reprendre. La Communauté pourra alors procéder à la réception de l'installation et à sa mise en service.



6. Le financement du service

6.1 Taux de TEOM applicable en 2022

Les taux de TEOM sont définis selon huit zones de perception en fonction des valeurs locatives applicables par communes ; ils restent inchangés pour 2021.

SECTEUR	TAUX 2022
SECTEUR 1	
Millau	9.51%
SECTEUR 2	
Creissels	9.21%
SECTEUR 3	
Aguessac	10.60 %
Saint-Georges de Luzençon	10.60%
SECTEUR 4	
Rivière sur Tarn	11.30%
SECTEUR 5	
Compeyre	13.31 %
Mostuéjols	13.31 %
Peyreleau	13.31 %
SECTEUR 6	
La Cresse	13.71 %
Paulhe	13.71 %
SECTEUR 7	
Comprégnac	14.70 %
Saint-André de Vézines	14.70 %
Veyreau	14.70 %
La Roque Sainte Marguerite	14.70 %
SECTEUR 8	
Le Rozier	8.00 %

Le produit de TEOM s'est élevé à 3 887 355 € en 2022 (soit + 3.5 % par rapport à 2021).

6.2 Redevance spéciale

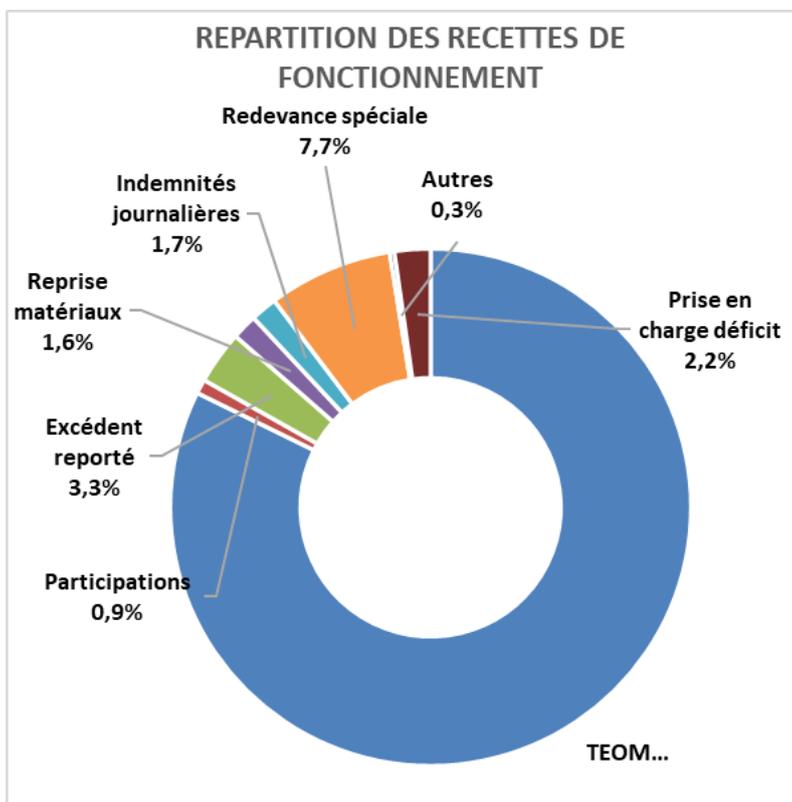
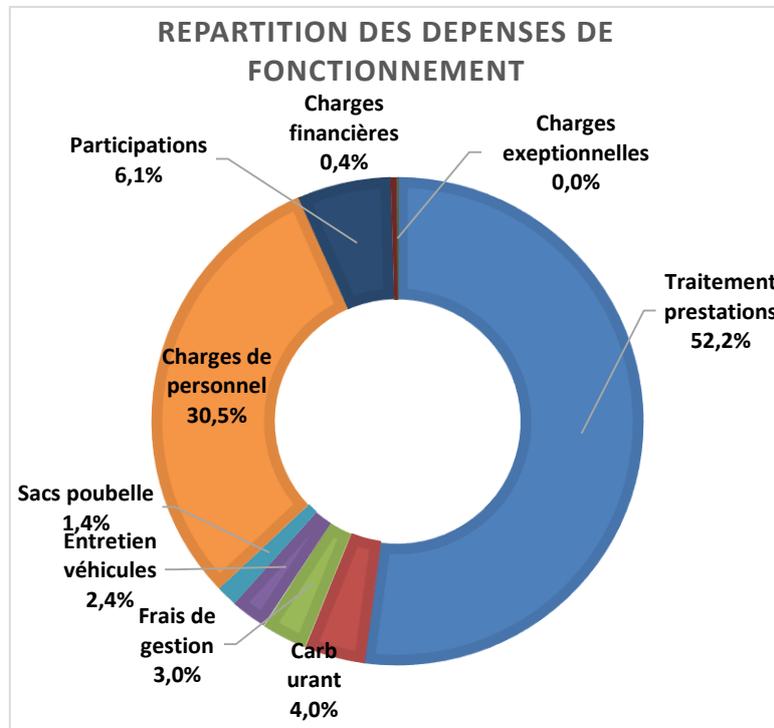
La Communauté de communes, conformément à la loi du 13 janvier 1992 a institué sur son territoire une redevance spéciale pour les déchets qui ne sont pas issus des ménages mais collectés par le service. Elle concerne donc les professionnels, entreprises et établissements, et fait l'objet d'un conventionnement spécial. Son tarif reste fixe pour 2022 à **1.95 € net/litre. Le produit de la redevance perçue en 2022 a été de 365 186.77 € contre 273 546.16 en 2021 soit une augmentation de 33.5 %.**

Une remise à niveau de cette redevance a été lancée en 2015 avec comme objectifs une harmonisation des conditions d'application, l'élargissement de l'assiette et une réduction des quantités produites par le développement du tri sélectif et du compostage. La visite des usagers se poursuit en 2022 et cette remise à niveau devrait permettre l'augmentation de son produit.

6.3 Coût du service

Les graphiques suivants présentent le compte administratif 2022 du service collecte et traitement des déchets (ce service fait l'objet d'un budget annexe).

Les dépenses se sont élevées à **3 920 538,11 € + 202 557.41 €** de prélèvements pour financer les investissements ; les recettes à **4 723 895.82 €**. Il en découle un excédent de **600 800.30 €**. Cet excédent résiduel permettra de financer des dépenses d'investissements inscrites au budget primitif 2023.



7. Bilan et perspectives

7.1 La collecte des déchets ménagers

- **Au cours de l'année 2022, l'implantation de conteneurs semi-enterrés Rue du Printemps a été mise en place. Un programme pluriannuel définissant les secteurs à équiper en priorité a été constitué et sa mise en œuvre débutera en 2023.** La commune de Peyreleau, qui reste la seule commune hors Millau à ne pas être desservie, sera dotée en 2023.

- La Communauté a collecté **6 351.8 tonnes d'ordures ménagères (-4.6%)** et **2 021 tonnes d'emballages ménagers à recycler (+ 2 %)**.

- En 2022, avec **1 174.4 tonnes, le tonnage de verre collecté a baissé de 3.2%**. Le ratio de collecte atteint **39.8 kg/an/hab** soit 35% de plus que la moyenne nationale (30 kg/an/hab) et 12.7% de plus que la moyenne départementale (36.49 kg/hab/an- Rapport d'activités SYDOM 2021).

- La Communauté constate également une **baisse inhabituelle de 10.7% des quantités de déchets collectés en déchèterie en bennes classiques (6 251 tonnes) et de 0.8 % sur les déchets spéciaux et divers (405 tonnes)**. Elle continue d'offrir de plus en plus de filières de réemploi et de valorisation, notamment via les bennes Eco-mobilier mises en service à Aguessac et Saint-Georges de Luzençon en novembre 2020. Quatre nouvelles filières devraient être proposées courant 2023.

- La **promotion du compostage** s'est poursuivie en 2022 avec l'équipement de 144 foyers (composteurs et lombricomposteurs) et la mise en service de 3 nouveaux points de compostage collectif (Paulhe, Millau). En lien avec les communes et divers partenaires, plusieurs projets de compostage collectif devraient voir le jour courant 2023.

- En 2023, le service déchets prévoit de mener des réflexions sur les points suivants :
 - Fonctionnement de la déchèterie avec notamment plus de fermeté sur l'interdiction d'accès des professionnels sur le site et la limitation des dépôts de déchets verts.
 - Choix du mode de gestion des déchèteries lié à l'étude départementale du Sydom.
 - Mise en place des nouvelles REP sur les déchèteries 5Articles de bricolage et de jardinage, Produits et matériaux de construction et de bricolage PMCB, articles de sports et loisirs...).
 - Optimisation des circuits de collecte liée au programme d'annualisation de la mise en place des conteneurs semi enterrés.
 - Engagement de la collectivité sur la mise en place du PLPDMA
 - Révision des taux de TEOM et de la tarification de la redevance spéciale
 - Suppression de la distribution annuelle des sacs poubelles noirs.

7.2 Le traitement des déchets ménagers

- **La production globale des ordures ménagères et assimilées OMA** (ordures ménagères + collecte sélective + verre) est de **9 714 tonnes** pour l'année 2022 (- 2.9 %). Le ratio par habitant et par an s'élève à **329 kg** (moyenne régionale : 355 kg).

- **Après une année record en 2021 (33.8%), le taux de refus sur l'année 2022 a baissé de près de 4.2 % pour atteindre 29.6 %.** Au niveau départemental, ce taux est de 21.4%.

La poursuite de la sensibilisation, l'information des usagers et les nouvelles extensions des consignes de tri restent donc d'actualité afin de diminuer les coûts engendrés par ces refus.

7.3 La sensibilisation au tri et à la réduction des déchets

La Communauté a poursuivi ses actions de communication à destination de tous les publics, en particulier :

- **Stands d'information, communication terrain et présence sur événementiels (tri sélectif, compostage domestique, prévention des déchets) :**
 - Festival musical « Les Givrées » (25/01, Maison du Peuple, Millau), personnel du service éducation de la Ville de Millau (13/04-15 personnes), Défi Familles à biodiversité positive du PNR (5/02, Parc de la Victoire, Millau), World Clean Up Day (16/09, Millau), journée d'intégration des étudiants (20/09- Millau), journée « Nature et alimentation durable » du CPIE du Rouergue (21/05, Mostuéjols) journée Sport Santé-Ville de Millau (14/02 – 30 personnes, en commun avec le SYDOM Aveyron), Intervention lors d'une séance du Conseil Municipal des Jeunes (Aguessac, 9/03), Marché de Millau : présence du TRITOUR (15/06).
- **Stands ou animations spécifiques « Compostage » en collaboration l'association Causes Compost) :**
 - 2 « RDV Compost » - février 2022 (Millau)
 - Opération « Tous au Compost » - avril 2022 (Millau)
 - 7 ateliers avec des classes dans les jardins de la Grave - avril 2022 (Millau)
 - Opération de sensibilisation pour l'association « Le Barbouille » (Millau)
 - Opération annuelle « Ouvrez votre jardin au naturel - juin 2022 (Millau)
 - Opération « café compost » avec exposition itinérante du CPIE- juin 2022 (Millau)
 - Journée de rencontre autour de acteurs du changement/ CPIE du Rouergue - 21 mai 2022 (Mostuéjols)
 - RDV Compost au jardin partagé de Mostuéjols – mai 2022 (Mostuéjols)
 - Commune du Paulhe : Inauguration d'un point compostage public (30/09).
- **Animations en milieu scolaire dans les classes de CE2** (confiées au CPIE du Rouergue via le projet pédagogique « Mini déchets Maxi tri »). Elles ont été suivies par 8 classes en 2021-2022, soit 143 élèves.
- **Formation des éco-délégués de l'ensemble scolaire Jeanne d'Arc** (SYDOM Aveyron, 8/02, Millau), présence du TRITOUR les 21 et 24/04.
- **Participation aux comités de pilotage dans le cadre du projet d'Education au Développement Durable du Lycée Jean VIGO.**
- **Communication lors des distributions annuelles de sacs poubelles dans 12 communes avec distribution de sacs cabas réutilisables** dans les communes et secteurs desservis par les conteneurs semi-enterrés. En 2022 l'accent a été mis sur le compostage et la diffusion des autocollants STOPPUB.

7.4 Les anciens centres d'enfouissement

En 2021, la Communauté de communes a finalisé la procédure du Marché Public Global de Performance qu'elle avait lancé en 2020. Elle a ainsi confié par délibération du 23 juin 2021 à la société OVIVE la construction d'une unité de traitement in situ des lixiviats avec le procédé de traitement biologique associé à une ultrafiltration et finition sur charbon actif. Après réalisation et validation des études d'exécution, les travaux ont démarré le 29 novembre 2021 et ont pris fin en mars 2022 pour un montant qui s'élève à

557 500.00 € HT. La société OVIVE est également en charge de l'exploitation de cette unité de traitement pendant une durée de 5 ans, pouvant être prolongée de 7 ans supplémentaires soit 12 ans maximum.

7.5 Le financement du service en 2022

Les dépenses se sont élevées à **3 920 538.11 € + 202 557.41 €** de prélèvements pour financer les investissements; les recettes à **4 723 895.92 €**. Il en découle un excédent de **600 800.32 €**. Cet excédent résiduel permettra de financer des dépenses d'investissements complémentaires.

La **maîtrise des coûts** et **l'équilibre financier** du service sont atteints avec la poursuite de la remise à niveau de la redevance spéciale et le maintien de l'effort fiscal via la TEOM.

Millau, le 11/07/2023
Pour la Présidente,
Le Vice-Président délégué,



8. Annexes financières - Compte administratif 2022 du service

DECHETERIES

Compte	Libellé	Prévu 2022	Réalisé 2022
D	DEPENSE	1 082 769,60 €	840 321,03 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	922 260,00 €	676 624,29 €
60611	Eau et assainissement	700,00 €	769,81 €
60612	Energie - Electricité	6 000,00 €	5 865,24 €
60622	Carburants	0,00 €	228,00 €
60631	Fournitures d'entretien	500,00 €	138,97 €
60632	Fournitures de petit équipement	600,00 €	1 171,17 €
60636	Vêtements de travail	2 200,00 €	2 546,40 €
6064	Fournitures administratives	100,00 €	0,00 €
6068	Autres matières et fournitures	0,00 €	46,00 €
611	Contrats de prestations de services	903 000,00 €	656 945,91 €
6132	Locations immobilières	6 000,00 €	6 000,00 €
615221	Bâtiments publics	0,00 €	170,88 €
6156	Maintenance	760,00 €	144,00 €
6161	Multirisques	100,00 €	0,00 €
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00 €	488,40 €
6237	Publications	0,00 €	864,00 €
6251	Voyages et déplacements	0,00 €	37,40 €
6262	Frais de télécommunications	1 300,00 €	1 208,11 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	158 002,00 €	161 726,04 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 857,60 €	1 436,60 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	650,00 €	534,10 €
6574	Subventions fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	650,00 €	534,10 €
R	RECETTE	1 083 267,60 €	834 865,59 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	3 000,00 €	6 275,44 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	3 000,00 €	6 275,44 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	130 000,00 €	67 687,95 €
7013	Vente de produits résiduels	130 000,00 €	67 687,95 €
73	IMPOTS ET TAXES	922 267,60 €	740 061,33 €
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	922 267,60 €	740 061,33 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	28 000,00 €	20 592,00 €
74758	Autres groupements	28 000,00 €	20 592,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		248,87 €
773	Mandats annulés (sur exercic. antérieurs) ou atteints par déchéance quadriennale	0,00 €	248,87 €

COLLECTE

Compte	Libellé	Prévu 2022	Réalisé 2022
D	DEPENSE	3 656 346,84 €	3 282 774,49 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 082 520,00 €	1 791 115,71 €
60611	Eau et assainissement	5 000,00 €	4 644,37 €
60612	Energie - Electricité	17 500,00 €	12 248,72 €
60622	Carburants	226 500,00 €	155 951,95 €
60623	Alimentation	0,00 €	62,28 €
60628	Autres fournitures non stockées	60 000,00 €	55 373,14 €
60631	Fournitures d'entretien	4 200,00 €	3 901,32 €
60632	Fournitures de petit équipement	9 000,00 €	7 377,64 €
60636	Vêtements de travail	6 300,00 €	5 731,49 €
6064	Fournitures administratives	200,00 €	0,00 €
6068	Autres matières et fournitures	2 800,00 €	1 542,83 €
611	Contrats de prestations de services	1 594 000,00 €	1 387 655,54 €
61521	Terrains	1 000,00 €	984,00 €
615221	Bâtiments publics	5 500,00 €	5 085,42 €
61551	Matériel roulant	91 000,00 €	93 579,08 €
61558	Autres biens mobiliers	3 000,00 €	4 550,44 €
6156	Maintenance	4 000,00 €	10 977,81 €
6161	Multirisques	13 600,00 €	11 431,53 €
6168	Autres	6 400,00 €	6 249,03 €
6182	Documentation générale et technique	850,00 €	0,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	1 700,00 €	3 823,56 €
6236	Catalogues et imprimés	4 000,00 €	7 828,08 €
6237	Publications	10 000,00 €	876,00 €
6251	Voyages et déplacements	1 000,00 €	720,44 €
6256	Missions	0,00 €	241,56 €
6262	Frais de télécommunications	2 700,00 €	4 815,25 €
627	Services bancaires et assimilés	0,00 €	2,18 €
6281	Concours divers (cotisations...)	770,00 €	767,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 000,00 €	2 125,01 €
62875	Aux communes membres du GFP	1 900,00 €	1 407,95 €
6288	Autres services extérieurs	1 400,00 €	1 162,09 €
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 200,00 €	0,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 040 998,00 €	1 032 229,61 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	67 919,03 €	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	200 699,81 €	201 120,81 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	242 510,00 €	240 543,81 €
6522	Reversement de l'excédent des bud annexes à caractères admin a	144 000,00 €	144 000,00 €
6531	Indemnités	9 600,00 €	9 768,54 €
6533	Cotisations de retraite	0,00 €	410,52 €
6542	Créances éteintes	1 000,00 €	0,00 €
65548	Autres contributions	79 400,00 €	80 220,41 €
6574	Subventions fonctionnement aux associations et autres personnes	8 510,00 €	6 142,18 €
65888	Autres	0,00 €	2,16 €
66	CHARGES FINANCIERES	16 700,00 €	16 263,05 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	16 700,00 €	16 629,56 €
66112	Intérêts - Rattachement des I.C.N.E.	0,00 €	-366,51 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €	1 501,50 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00 €	1 501,50 €
R	RECETTE	3 655 848,84 €	3 889 030,23 €
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	156 956,32 €	156 956,32 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	46 000,00 €	71 900,89 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	46 000,00 €	71 900,89 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	362 000,00 €	376 628,46 €
7013	Vente de produits résiduels	48 000,00 €	6 647,17 €
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	300 000,00 €	365 186,77 €
7078	Autres marchandises	13 000,00 €	4 794,52 €
70845	Aux communes membres du GFP	1 000,00 €	0,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	2 958 312,58 €	3 147 293,67 €
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	2 958 312,58 €	3 147 293,67 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	21 700,00 €	21 953,60 €
744	FCTVA	0,00 €	227,30 €
74751	GFP de rattachement	11 000,00 €	0,00 €
74758	Autres groupements	4 700,00 €	21 726,30 €
7488	Autres attributions et participations	6 000,00 €	0,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	107 379,94 €	108 540,93 €
7552	Prise en charge du déficit du bud annexe à caractère admin par le	105 379,94 €	105 379,94 €
7588	Autres produits divers de gestion courante	2 000,00 €	3 160,99 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 500,00 €	5 756,36 €
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €	2 200,00 €
773	Mandats annulés (sur exercic. antérieurs) ou atteints par déchéan	3 500,00 €	3 556,36 €

Compte	Libellé	Prévu 2022	Réalisé 2022
D	DEPENSE	4 739 116,44 €	4 123 095,52 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 004 780,00 €	2 467 740,00 €
60611	Eau et assainissement	5 700,00 €	5 414,18 €
60612	Energie - Electricité	23 500,00 €	18 113,96 €
60622	Carburants	226 500,00 €	156 179,95 €
60623	Alimentation	0,00 €	62,28 €
60628	Autres fournitures non stockées	60 000,00 €	55 373,14 €
60631	Fournitures d'entretien	4 700,00 €	4 040,29 €
60632	Fournitures de petit équipement	9 600,00 €	8 548,81 €
60636	Vêtements de travail	8 500,00 €	8 277,89 €
6064	Fournitures administratives	300,00 €	0,00 €
6068	Autres matières et fournitures	2 800,00 €	1 588,83 €
611	Contrats de prestations de services	2 497 000,00 €	2 044 601,45 €
6132	Locations immobilières	6 000,00 €	6 000,00 €
61521	Terrains	1 000,00 €	984,00 €
615221	Bâtiments publics	5 500,00 €	5 256,30 €
61551	Matériel roulant	91 000,00 €	93 579,08 €
61558	Autres biens mobiliers	3 000,00 €	4 550,44 €
6156	Maintenance	4 760,00 €	11 121,81 €
6161	Multirisques	13 700,00 €	11 431,53 €
6168	Autres	6 400,00 €	6 249,03 €
6182	Documentation générale et technique	850,00 €	0,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	1 700,00 €	3 823,56 €
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00 €	8 316,48 €
6237	Publications	10 000,00 €	1 740,00 €
6251	Voyages et déplacements	1 000,00 €	757,84 €
6256	Missions	0,00 €	241,56 €
6262	Frais de télécommunications	4 000,00 €	6 023,36 €
627	Services bancaires et assimilés	0,00 €	2,18 €
6281	Concours divers (cotisations...)	770,00 €	767,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	6 000,00 €	2 125,01 €
62875	Aux communes membres du GFP	1 900,00 €	1 407,95 €
6288	Autres services extérieurs	1 400,00 €	1 162,09 €
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 200,00 €	0,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 199 000,00 €	1 193 955,65 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	67 919,03 €	0,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	202 557,41 €	202 557,41 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	243 160,00 €	241 077,91 €
6522	Reversement de l'excédent des bud annexes à caractères admi	144 000,00 €	144 000,00 €
6531	Indemnités	9 600,00 €	9 768,54 €
6533	Cotisations de retraite	0,00 €	410,52 €
6542	Créances éteintes	1 000,00 €	0,00 €
65548	Autres contributions	79 400,00 €	80 220,41 €
6574	Subventions fonctionnement aux associations et autres person	9 160,00 €	6 676,28 €
65888	Autres	0,00 €	2,16 €
66	CHARGES FINANCIERES	16 700,00 €	16 263,05 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	16 700,00 €	16 629,56 €
66112	Intérêts - Rattachement des I.C.N.E.	0,00 €	-366,51 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €	1 501,50 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00 €	1 501,50 €
R	RECETTE	4 739 116,44 €	4 723 895,82 €
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	156 956,32 €	156 956,32 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	49 000,00 €	78 176,33 €
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	49 000,00 €	78 176,33 €
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	492 000,00 €	444 316,41 €
7013	Vente de produits résiduels	178 000,00 €	74 335,12 €
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	300 000,00 €	365 186,77 €
7078	Autres marchandises	13 000,00 €	4 794,52 €
70845	Aux communes membres du GFP	1 000,00 €	0,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	3 880 580,18 €	3 887 355,00 €
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	3 880 580,18 €	3 887 355,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	49 700,00 €	42 545,60 €
744	FCTVA	0,00 €	227,30 €
74751	GFP de rattachement	11 000,00 €	0,00 €
74758	Autres groupements	32 700,00 €	42 318,30 €
7488	Autres attributions et participations	6 000,00 €	0,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	107 379,94 €	108 540,93 €
7552	Prise en charge du déficit du bud annexe à caractère admin par	105 379,94 €	105 379,94 €
7588	Autres produits divers de gestion courante	2 000,00 €	3 160,99 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 500,00 €	6 005,23 €
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €	2 200,00 €
773	Mandats annulés (sur exercic. antérieurs) ou atteints par déché	3 500,00 €	3 805,23 €
BALANCE			
	Recettes réalisées		4 723 895,82 €
	Dépenses réalisées		4 123 095,52 €
		RESULTAT	600 800,30 €

INVESTISSEMENT

Compte	Libellé	Prévu 2022	Réalisé 2022	Restes à réaliser
D	DEPENSE	1 586 087,26 €	1 386 274,38 €	161 928,33 €
001	SOLDE EXECUTION SECTION INVESTISSEMENT	329 374,88 €	329 374,88 €	0,00 €
15	TRAVAUX DECHETTERIE	39 758,31 €	12 123,14 €	0,00 €
2128	Autres agencements et aménagements de ter	31 766,79 €	12 123,14 €	0,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	7 991,52 €	0,00 €	0,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	89 900,00 €	89 814,29 €	0,00 €
1641	Emprunts en euros	89 900,00 €	89 814,29 €	0,00 €
21	ACQUISITION BENNE A ORDURE MENAGERE	33 480,00 €	33 480,00 €	0,00 €
21571	Matériel roulant	33 480,00 €	33 480,00 €	0,00 €
22	mise en place de containers enterrés	77 520,00 €	77 475,78 €	0,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	77 520,00 €	77 475,78 €	0,00 €
23	gros entretien sites de traitement	987 302,48 €	830 280,23 €	157 022,25 €
2128	Autres agencements et aménagements de ter	236 651,48 €	67 643,36 €	4 270,85 €
2138	Autres constructions	750 651,00 €	762 636,87 €	152 751,40 €
24	locaux techniques centralisés	28 451,59 €	13 426,06 €	4 906,08 €
2135	Installations générales, agencements, aména	28 451,59 €	11 610,46 €	4 906,08 €
2184	Mobilier	0,00 €	1 815,60 €	0,00 €
26	acquisition de GPS	300,00 €	300,00 €	0,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	300,00 €	300,00 €	0,00 €
R	RECETTE	1 586 087,26 €	775 283,08 €	423 356,05 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEN	67 919,03 €	0,00 €	0,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTR	202 557,41 €	202 557,41 €	0,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	628 289,88 €	572 725,67 €	25 862,13 €
10222	F.C.T.V.A.	186 000,00 €	130 435,79 €	25 862,13 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	442 289,88 €	442 289,88 €	0,00 €
19	COMPOSTEURS	29 278,81 €	0,00 €	0,00 €
1323	Départements	29 278,81 €	0,00 €	0,00 €
20	REHABILITATION DECHARGES	84 069,00 €	0,00 €	0,00 €
1641	Emprunts en euros	84 069,00 €	0,00 €	0,00 €
22	mise en place de containers enterrés	74 663,35 €	0,00 €	0,00 €
13241	Communes membres du GFP	54 383,00 €	0,00 €	0,00 €
1641	Emprunts en euros	20 280,35 €	0,00 €	0,00 €
23	gros entretien sites de traitement	459 899,78 €	0,00 €	397 493,92 €
1641	Emprunts en euros	459 899,78 €	0,00 €	397 493,92 €
24	locaux techniques centralisés	39 410,00 €	0,00 €	0,00 €
1641	Emprunts en euros	39 410,00 €	0,00 €	0,00 €
BALANCE				
	Recettes réalisées		775 283,08 €	
	Dépenses réalisées		1 386 274,38 €	
		RESULTAT	-610 991,30 €	